

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 20 pages.

Pour Abonnement : six Mois, \$1.00 ; un An, \$2.00.
Bureaux à Montréal : 27, Rue St. Vincent.

AVIS

Le bureau de l'*Echo* est transporté au No. 27, rue St. Vincent, conformément à l'avis donné au mois de mars dernier, chez A. T. Marsau, écr., avocat, le gérant du journal.

Emprunt Romain.

Les souscriptions à l'EMPRUNT ROMAIN sont reçues par le soussigné à LA BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, Grande Rue St. Jacques, No. 6, tous les jours, entre DIX et TROIS heures; les versements devront être faits en souscrivant; un reçu temporaire sera donné en attendant les débentures qui seront données le ou avant le 1er Octobre prochain, duquel jour commencera l'intérêt.

ALF. LAROCQUE,
Agent de l'Emprunt Romain.

SOMMAIRE :—Chronique.—Démonstration en faveur de l'Emprunt Pontifical.—Union de Prières.—Changements Ecclésiastiques du Diocèse de St. Hyacinthe pour l'année 1866.—Ordinations.—Nouvelles des Conciles.—Anniversaire de la mort de Lamoricière.—Les Jeunes Converties, (suite et fin).—De l'Autorité en Philosophie, (suite).—Traité de Paix entre la Prusse et l'Autriche.—Neuf martyrs.—Eloys et Marguerite.—Nouvelles et faits divers.

Chronique.

SOMMAIRE :—Sacre de Mgr. Place.—Déjeuner au Vatican.—M. Fabbé Casgrain honoré d'une médaille par Pie IX.—Sort des Canadiens dans les Etats.—Récolte en Canada.—Ordinations diverses.—Départ de Mgr. Taché.—Le *Times* et la souveraineté du Pape.—Traits divers concernant le St. Père.—Confiance en la providence, etc.

—On assure qu'une Encyclique est déjà rédigée, mais que sa publication a été ajournée. On s'attend à une prochaine allocution dans le Consistoire de septembre, où trois nonces seraient promus cardinaux: Le Pape a sacré, le 25, le nouvel évêque de Marseille dans la salle du Vatican.

—Les journaux ont donné quelques détails sur le sacre de Mgr. Place, à Rome, par le Saint-Père. Cette cérémonie a été des plus touchantes, et pour la décrire on ne peut mieux faire que d'extraire de la *Gazette du Midi* le récit qu'elle donne de cette solennité religieuse.

Le sacre de Mgr. l'évêque de Marseille, qui a eu

lieu dans la salle du Consistoire, au Vatican, a produit, dit la feuille phocéenne, une vive sensation à Rome. C'est la première fois, depuis sept siècles, que le Souverain Pontife accordait à un évêque de France un honneur que n'obtiennent presque jamais les cardinaux que Sa Sainteté préconise pasteurs d'un diocèse. La cérémonie, comme tous les sacres épiscopaux, a été fort longue, mais extrêmement touchante.

Le Saint-Père avait pour assistants, durant le sacre et la messe, NN. SS. Marinelli, évêque de Porphyre et sacrile de Sa Sainteté; Cardoni, évêque de Lorette; Ricciardi, archevêque de Reggio, et d'Avanzo, évêque de Teano. L'ambassadeur et le personnel de l'ambassade de France, le général Polhès et les officiers supérieurs de l'armée d'occupation en grande tenue, ainsi qu'un nombre considérable de personnages de distinction, formaient l'assistance. On ne pouvait se lasser d'admirer l'onction et la majesté que le Saint-Père a déployées dans la cérémonie, ainsi que le recueillement, la piété, l'air ému et pénétré du récipiendaire.

Après le sacre, le Pape a envoyé Mgr. Talbot, son camérier secret, prier l'ambassadeur de France, ses secrétaires et les officiers supérieurs de passer dans la bibliothèque du Vatican, pour prendre part au *rinfrresco* ou déjeuner que Sa Sainteté y avait fait servir. Le Saint-Père, s'avancant lui même vers le comte de Saviges, lui a dit avec la grâce qui le caractérise: " On dit chez nous: *Ubi missa, ibi mensa*; aidez-moi, messieurs, à faire, ce matin, l'application du proverbe latin en l'honneur de Monseigneur de Marseille." Le Pape a voulu s'asseoir avec les convives à la table qui avait été dressée dans la grande salle de la Bibliothèque, et qui était couverte de rafraîchissements.

Cette condescendance tout exceptionnelle a étonné et ravi tout le monde. Il est sans exemple que le Souverain-Pontife admette des convives, surtout laïques, à sa table dans l'enceinte même du Vatican. L'étiquette de la cour s'y oppose formellement, et Pie IX n'avait jamais voulu l'enfreindre jusqu'à présent. Ce n'est qu'*extra muros* que de grands personnages ont quelquefois l'honneur de partager ses repas, et encore le Pape s'assied-il toujours à une table séparée. Cette fois-ci il déjeunait familièrement au milieu des Français; car les

convivés l'étaient tous, à l'exception du Cardinal Antonelli, des quatre évêques assistants et de quelques prélats de la cour.

Le Saint-Père avait à sa droite le secrétaire d'Etat, à sa gauche Monseigneur Place, en face de lui l'ambassadeur de France et les généraux de Polhès et Micheler. Durant le déjeuner il a toujours parlé français, charmant les invités par sa bonté, son enjouement, son esprit. Après le repas, il a poussé la complaisance jusqu'à vider des assiettes de bonbons dans le chapeau de plusieurs officiers supérieurs qui étaient mariés, en leur disant : " Il faut bien que vous fassiez goûter le déjeuner du Pape à vos enfants ; ces chers petits seraient inconsolables s'ils vous voyaient rentrer les mains vides." D'anciens militaires, en baisant tendrement la main que Pie IX leur tendait, avaient les larmes aux yeux.

— M. l'abbé H. R. Casgrain a reçu dernièrement une magnifique médaille de Notre Saint-Père le Pape Pie IX pour la belle *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation*. C'est une juste récompense des services qu'il a rendus à son pays par ses travaux littéraires et religieux.

Cette médaille, gravée à l'effigie du Saint-Père, est d'une exécution superbe ; elle est renfermée dans une boîte de velour cramoisi frappée aux armes du Souverain Pontife.

— Pie IX vient d'envoyer plusieurs belles médailles en or et en argent, portant son effigie, aux sœurs de charité qui ont prodigué leurs soins aux cholériques d'Amiens.

— Nous déplorions l'autre jour, dit le *Courrier du Canada*, les proportions que prenait l'émigration des Canadiens-français aux Etats-Unis ; nous sommes aujourd'hui en mesure d'édifier complètement nos lecteurs sur le sort qui attend ceux de nos compatriotes qui, mettant leur foi en des rapports erronnés, laissent parents, village, amis, pour aller demander leur pain à nos voisins.

Un des amis de notre feuille a bien voulu nous permettre de publier l'extrait suivant d'une lettre qu'il recevait ces jours derniers d'un de ses frères actuellement à Portland :

" Pour me rendre à ta demande, je vais te donner quelques détails sur les avantages et les désavantages que les Canadiens rencontrent à Portland. D'abord, il est vrai qu'il y a beaucoup d'ouvrage et que les prix sont assez élevés comparativement aux gages du Canada ; les journaliers sans métier gagnent par jour de deux piastres à deux piastres et trente sous, et les ouvriers menuisiers ou charpentiers, de douze chelins et demi à quinze chelins, les briquetiers, de quinze chelins à vingt-et-un chelins et six sous. C'est bien payé, et nous ne travaillons pas fort. Mais, il faut aussi calculer les dépenses. Je vais citer mon cas. Je paie une piastre par jour de pension et je ne suis pas trop bien nourri encore ;

je paie le tabac une piastre la livre et c'est le plus commun ; le tabac de la meilleure qualité vaut jusqu'à quatre piastres la livre. Il en est de même pour le lavage ; pour faire laver une chemise, je donne trente sous, et ainsi de suite. Ce petit calcul diminue de beaucoup la valeur de nos gages. Mais ce n'est pas encore tout. Nous ne sommes payés qu'en *green backs*, argent de papier américain sur lequel nous perdons quarante par cent lorsque nous voulons l'échanger contre de l'or ou de l'argent du Canada. Enfin, je calcule qu'un homme gagnant ici trois piastres par jour n'a pas plus d'une piastre en argent, ses dépenses payées ; je dis une piastre tout au plus. Tu peux voir par l'idée que je te donne de Portland que je n'encouragerai personne à y venir. Ceux qui peuvent gagner leur vie en Canada sont beaucoup mieux que nous.

" Si quelqu'un s'informe de Portland, tu leur diras que c'est bien triste ; que tous ceux qui y sont, voudraient bien se revoir chez eux, n'importe de quelle partie ils viennent."

Nous pouvons ajouter à ces détails déjà assez peu encourageants, que plusieurs jeunes gens de Québec qui s'étaient rendus à Portland dans l'espoir de faire fortune, ont été bien heureux de gagner juste assez d'argent pour pouvoir revenir au pays, et que la plupart de ceux de nos compatriotes qui y sont actuellement, n'y restent pas parce qu'ils ne peuvent payer leur billet de retour.

— Nous avons pu nous convaincre, dit le même journal, par des observations personnelles et des lettres particulières que nous avons reçues de différentes paroisses du diocèse de Québec, que les craintes qu'on entretenait et qu'on entretient encore sur les récoltes sont beaucoup exagérées. Nous croyons pouvoir affirmer que la récolte du grain n'est pas encore compromise. Le seul mal qu'aient fait le froid et les pluies presque torrentielles que nous avons depuis près d'un mois à été d'empêcher le grain de mûrir et de retarder par là la moisson.

Si nous avons maintenant une quinzaine de jours de beau temps, comme il y a lieu de l'espérer, nous croyons pouvoir dire que la récolte du grain dans le district de Québec ne sera pas inférieure, en quantité, à celle des années précédentes ; d'un autre côté, elle serait supérieure à celle des années précédentes sous le rapport du rendement, qui serait, dit-on, en moyenne, de trente à trente-cinq minots par cent gerbes.

La récolte qui paraît la plus exposée à souffrir des pluies et du froid est celle des patates. Mais ici encore il y a de l'exagération dans les rapports qu'on a faits. S'il est vrai que dans certains endroits bas les patates pourrissent plus que d'ordinaire ; dans les terrains élevés, bien égoutés et sablonneux, elles n'ont nullement souffert, témoins les inépuisables champs de patates de l'île d'Orléans dont le rende-

ment cette année promet d'être supérieur, par la quantité et la qualité, à celui des années passées.

Quant à la récolte du foin, tout le monde sait qu'elle s'est engrangée, pour les trois quarts au moins, en excellent état.

Le diocèse de Québec n'a donc pas encore raison de se plaindre.

Par malheur, nous ne pouvons en dire autant des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe. Dans ces deux diocèses, la récolte du grain est sinon entièrement perdue, du moins gravement compromise. Cela est dû à ce que les pluies ont commencé juste au moment où tout le grain était mûr et en partie sur le champ. En certains endroits le blé a germé même debout.

Dans le Haut-Canada la récolte a aussi souffert considérablement, mais pas assez pour justifier les cris d'alarme poussés par certains journaux trompés par des rapports exagérés.

En somme, la récolte de cette année, pour tout le Canada sera assurément inférieure à celle de l'année dernière, mais nous croyons qu'il n'y a pas encore lieu de crier à la disette.

Tout naturellement, les marchés des villes ont ressenti le contre coup des dommages causés par les pluies dans les campagnes. Sur les marchés de Québec les patates se vendent jusqu'à un écu, l'avoine de deux chelins à deux chelins et six sous, et les autres produits de la terre en proportion.

Le beau temps qu'il fait depuis trois jours et qui se continuera, nous l'espérons, aura le double effet de rendre la confiance aux cultivateurs et de produire une baisse dans les produits agricoles.

— Jeudi 13, Mgr. Cooke, évêque des Trois-Rivières, a reçu à la profession religieuse au monastère des religieuses Ursulines, Demoiselle Marie Trépanier, de St. Stanislas, en religion sœur Ste. Marie, et Demoiselle Elise Poliquin, des Trois-Rivières, en religion sœur Elise du St. Sacrement.

— Vendredi 14, Fête de l'Exaltation de la Ste. Croix et 5ième anniversaire de la Fondation de la Communauté du Précieux Sang, Mgr. de St. Hyacinthe, assisté de M. Giband et de M. Desmazures, du Séminaire de Montréal, a reçu dans la chapelle du couvent de ces Dames, à la profession religieuse, Demoiselle Hermine Dugas, de Montréal, en religion sœur Rose de Marie, et a donné le voile blanc à Delle. Fitzpatrick, en religion sœur Marie de la Rédemption, à Delle Emma Lefebvre, de Montréal, en religion sœur Marie de Ste. Agnès, et à Delle Sophie Gendron, en religion sœur Thérèse de Jésus, de la paroisse Ste. Rosalie.

— Mardi 18, se terminait à l'Évêché de Montréal la retraite de MM. les Vicaires.

— Dimanche 16 septembre, à l'Eglise St. Pierre, Mgr. d'Allemany, archevêque de San Francisco, et Mgr. O'Donnell, évêque de Marie-Ville, assistaient à la grand'messe, chantée par M. Thibault, grand-vicaire de Mgr. Taché, évêque de la Rivière-Rouge.

Le soir du même jour, leurs Grandeurs assistaient au sermon prêché par Mgr. Taché sur la Propagation de la Foi.

Jamais la parole humaine n'avait rendu des sentiments aussi touchants et aussi pathétiques. Mgr. Taché a su trouver le chemin du cœur de tous les fidèles. La quête produisit un résultat magnifique.

Un des évêques déclara "qu'il avait rarement vu une église aussi bien remplie et de fidèles aussi pieux."

Le lendemain, lundi 17, Mgr. Taché est parti à 9 heures du soir, pour son diocèse, par un convoi du Grand-Tronc.

Sa Grandeur amène avec Elle 5 missionnaires dont deux Oblats venant de France, les Révérends Pères Camper et Legoff, et trois jeunes prêtres du diocèse de Montréal, MM. Allard, Dugas et Kavanaugh.

M. le Grand Vicaire Thibault, qui accompagnait Mgr. Taché dans son voyage, est aussi parti avec lui. Il y a 33 ans que ce dévoué missionnaire a quitté le Canada pour les missions de la Rivière-Rouge.

Mgr. Taché amène avec lui six Sœurs Grises qui vont aussi se dévouer à l'œuvre des missions. Ce sont les sœurs Michon, Brunelle, Laporte, Brazeau, Blanchet et Ward. Ces religieuses sont accompagnées de quatre autres jeunes filles qui ont voulu partager leur dévouement.

Une compagnie de garde épiscopale accompagnait les missionnaires et les religieuses lors de leur départ. Cette compagnie était sous le commandement du Capt. Kearny. Une foule de personnes assistait au départ du convoi.

M. C. J. Brydges, directeur du Grand-Tronc, a bien voulu faire à Mgr. Taché et à sa suite remise de la moitié de leur passage. C'est un acte qui l'honore et pour lequel Mgr. Taché lui exprime publiquement sa reconnaissance.—*Minerve*.

— Il arrive si peu souvent au *Times* de Londres, le grand journal à cinq mille abonnés, de publier quelque chose de sensé sur le pape et le catholicisme, que nous devons nous empresser de lui donner crédit des réflexions qu'il faisait dernièrement sur la question romaine. Tout naturellement, ces réflexions sentent un peu la haine du prêtre, mais elles contiennent des admissions qu'il est bon d'enregistrer, quand ça ne serait que pour faire rougir ces philis-

tins catholiques qui ne veulent plus voir dans la Papauté qu'une institution qui a fait son temps.

Le *Times* admet d'abord que l'Italie et Rome ont besoin du Pape :

“ Si le Pape, dit-il, a besoin de Rome, ce qui semblerait être une des premières conditions de son existence, il est aisé de prouver que Rome et l'Italie ont également besoin du Pape, et ont autant d'intérêt que l'Eglise elle-même à écarter la nécessité d'une “ seconde captivité de Babylone.”

Le *Times* parle ensuite de la régénération de l'Italie qu'il appelle le travail de la démolition, de l'expulsion des évêques et de la confiscation des biens du clergé piémontais pour le très-catholique gouvernement italien, mais il n'a pas le courage de dire que ce sont là autant d'actes de brigandage. Le *Times* admet, bien plus, il affirme que l'Italie ne pourra jamais abolir le prêtre, que dans toutes ses relations sociales elle a besoin de son concours et de son influence ; il est vrai que pour adoucir ce que peut avoir de blessant cet aven pour l'oreille de ses lecteurs, il ajoute que l'Italie peut aussi chercher à perfectionner le prêtre.

Enfin le *Times* admet que la Papauté est une des gloires de l'Italie et qu'un Pape peut être aussi bon roi que bon patriote. “ Un Alexandre ou un Innocent, un Jules ou un Sixte, voire même un Pie IX, peuvent être, dit-il, cités comme preuves qu'un Pape sait être tout aussi bon patriote que bon roi.”

Si le *Times* avait voulu être un peu plus franc, il aurait pu ajouter, en restant parfaitement d'accord avec la vérité historique, que la Papauté a été associée à toutes les grandes œuvres ; que c'est elle qui a protégé jusqu'à ce jour l'Europe contre l'envahissement des doctrines subversives qui s'attaquent indistinctement aux autels et aux trônes ; que toutes les puissances du monde, la protestante Angleterre, comme les autres, sont intéressées à son maintien, parce que, le jour où elle s'écroulera sous la cognée révolutionnaire, tous les peuples et tous les trônes seront menacés de se briser par le contre-coup.

—Le gouvernement italien se propose de désarmer aussitôt que la paix avec l'Autriche sera conclue. On croit généralement que les Ministres dissoudront le Parlement actuel et en convoqueront un nouveau dans lequel prendra place les députés de la Vénitie. Après l'approbation du traité de paix par ce Parlement, le ministère subirait un remaniement plus ou moins considérable et peut-être même serait remplacé.

La Prusse a conclu successivement la paix avec le Grand Duché de Bade, avec le royaume de Wurtemberg, avec le royaume de Bavière et avec l'empire d'Autriche ; elle s'est annexé le Hanovre, la Hesse-Electorale, le duché de Nassau et la ville

libre de Francfort ; elle traite encore avec la Saxe, la Hesse, la Saxe-Meiningen et la principauté de Reuss : autant de faits qui complètent la dissolution de la Confédération germanique. Outre un agrandissement territorial, la Prusse retire de la guerre d'énormes compensations pécuniaires, qu'elle se fait payer par tous les Etats qui ont pris les armes contre elle.

—La santé du Saint-Père continue d'être très-bonne.

Au milieu de ses propres épreuves, Sa Sainteté vient de donner à la Belgique un nouveau témoignage de sa sollicitude et de son affection. Il a prescrit à S. Ex. Mgr. Oeylia de San-Stefano, son nonce à Bruxelles, de remettre de sa part, au doyen d'Anvers, une somme de 2,000 francs pour les victimes les plus nécessiteuses de l'incendie de la place Sainte-Walburge.

—Aux termes d'une Notification de S. Ex. Mgr. Ferrari, ministre des finances, en date du 29 Août, la convention postale franco-romaine est mise à exécution à partir du 1er septembre.

Il faut applaudir sans réserve à une mesure qui rendra moins onéreux les rapports des fideles de la presque totalité du globe avec Rome et l'échange des journaux, des livres et des lettres d'affaires entre l'Etat Pontifical et les autres Etats.

L'abonnement d'un an à un journal quotidien de Paris se trouve diminué à Rome de 36 francs par an.

—Une cloche particulière se fait entendre chaque soir dans les appartements du Pape et sonne *l'heure des morts*. Pie IX ne manque jamais d'obéir à ce son funèbre qui lui rappelle les souffrances de ceux de ses enfants qui ne sont plus de ce monde ; et il prie pour les morts. Cette pratique de prier tous les soirs pour les morts au Vatican, n'est d'ailleurs pas nouvelle, et ce *De profundis de Pie IX*, comme on l'a appelé, a été, du moins depuis l'année 1736, le *De profundis* de tous les Papes qui l'ont précédé. Ce fut, en effet, en 1736, le 14 du mois d'août, que le Souverain Pontife Clément XII, pour exciter la piété des fideles à l'égard des pauvres morts, accorda, le premier, à tous les chrétiens par son bref : *Cœlestis ecclesie thesaurus*, une indulgence de 100 jours chaque fois qu'au son de la cloche, à une heure de nuit, ils réciteront dévotement le *De profundis*, suivi du *Requiem æternam*, pour les âmes du purgatoire.

—Plusieurs journaux ont entretenu le public de la mise en vente, à la salle Drouot à Paris, d'une lettre écrite, quatre jours avant son mariage, par S. M. l'Impératrice Eugénie à M. Berger, préfet de la Seine, pour le charger de remercier le conseil municipal de

Paris, du vote d'une somme de 600,000 francs destinée à l'achat d'une parure, et pour exprimer le désir que cette somme fût employée à des actes de charité. La mise en vente de ce précieux autographe, qui porte la date du 26 janvier 1853, a été en effet publiquement annoncée dans un catalogue imprimé de diverses pièces, au nombre desquelles l'administration municipale a été fort surprise, et en même temps très-heureuse de retrouver un tel document. Le préfet de la Seine actuel, qui en avait constaté l'absence parmi les pièces officielles reçues par lui à son entrée en fonctions, en avait maintes fois prescrit la recherche, qui était toujours restée infructueuse. Il en a fait immédiatement effectuer le rachat, et a en même temps déposé une plainte entre les mains du procureur impérial.

—Un ecclésiastique, qui a dépensé toute sa fortune en bonnes œuvres, surtout en faveur des ouvriers et des enfants, s'est senti inspiré de former une maison d'asile pour douze enfants des rues, les plus abandonnés, les plus malades, les plus chargés de misères qu'il pourrait rencontrer : et, hélas ! sous ce vernis de luxe qui nous trompe, ils ne sont que trop faciles à découvrir. Aussi le nombre fut-il parfait en un tour de main. L'excellent prêtre cependant n'avait pas le premier sou pour donner simplement du pain à son petit troupeau, ramassé comme on avait pu dans un appartement de location. Sans s'émouvoir de cette pénurie absolue, il fait faire la prière du matin et se rend à l'église pour célébrer. " Mon Dieu, disait-il par manière de préparation, vous savez que tout ceci est pour votre gloire, que ces enfants sont à vous : il n'est pas supposable que vous ignoriez nos besoins ; mais, si cela arrivait par impossible, je vous préviens que nous n'avons pas un crouton pour aujourd'hui, et nous sommes treize gens de bon appétit ! " Cet exorde par insinuation achevé, il se met à genoux pour le reste de la préparation, puis se revêt des ornements sacerdotaux. Il en était à l'étole, lorsqu'une bonne femme du peuple s'approche et le supplie de dire la messe pour son fils qui tire au sort dans la matinée : elle paraissait si désolée, que le prêtre lui promet son intention, quoiqu'il pensât avec anxiété à ses propres et extrêmes besoins. Comme il descendait de l'autel, cette femme accourt de nouveau : " Merci, monsieur l'Abbé, s'écrie-t-elle, mon fils me rejoint à l'instant même ; il a un bon numéro ! il ne lui a fallu que cinq minutes pour venir rassurer sa mère. Et maintenant, daignez accepter cet honoraire. Il y a vingt ans que j'ai amassé ces cent francs sou par sou, avec promesse de les donner au prêtre dont l'intercession auprès de Dieu m'obtiendrait la libération de mon enfant. Ils vous appartiennent. "

L'ecclésiastique, ému de cette générosité, refusait d'accepter une telle somme de la part d'une femme si pauvre ; mais elle protesta qu'elle n'y retoucherait jamais, et il fallut bien se rendre à de telles instances. La Providence avait fait un de ces coups paternels qui lui sont familiers. Les douze enfants eurent du pain ce jour-là, on leur en trouva le lendemain, et il y a tout lieu de croire qu'on en aura encore par la suite : car l'œuvre a prospéré sous l'œil de Dieu.

—On célébrait dimanche dernier, dans la paroisse Saint-Laurent, le dix-neuvième anniversaire de la fondation de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Malades. L'assistance était nombreuse et se composait de fidèles venus des divers points de la capitale. M. l'abbé Jacquet a vivement intéressé son nombreux auditoire en établissant la puissance de l'Association en général, et le caractère touchant et miséricordieux de l'association de prières et de bonnes œuvres, pour le soulagement spirituel et corporel des malades, sous l'invocation de la très-sainte Vierge, Notre-Dame-des-Malades. Après le sermon, M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, a rendu compte de la marche de l'œuvre. Les registres de Saint-Laurent comptent 71,721 inscriptions. 20 paroisses et 51 communautés religieuses sont affiliées à l'œuvre. Parmi les nouvelles affiliations on compte les paroisses Saint-Martial de Montmorillon (diocèse de Poitiers), et Saint-André de Reims, la chapelle de l'hospice civil de Versailles et de l'Hôtel-Dieu de Soissons ; la communauté des religieuses Cisterciennes à Eschenbach (diocèse de Bâle). 4,500 messes se disent annuellement pour les malades, soit à Paris, soit dans les divers centres de l'œuvre. Tels sont les admirables fruits *spirituels* de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Malades. M. le curé a parlé aussi du soulagement *corporel*, en ce qui concerne la paroisse Saint-Laurent. — On a distribué cette année : 5,074 bons de pain, 5,368 bons de viande ; 3,221 bouteilles de vin aux convalescents, 435 bons de charbon. On a pourvu à 2,910 ordonnances de médecin. — Et tous ces secours corporels s'élèvent à la somme de 9,461 fr. 90 c. En outre, la Caisse formée pour la reconstruction ou la restauration de la chapelle de l'Archiconfrérie a reçu cette année 15,354 fr. 35 c., qui, ajoutés aux 146,310 fr. 65 c. qu'on avait l'an dernier, forment un total de 161,665 fr. 30 c.

—Un comité français d'émancipation vient d'adresser une pétition à l'empereur du Brésil et à la reine d'Espagne pour leur demander l'abolition complète de l'esclavage au nom de l'Évangile. Cette pétition est signée par MM. Guizot, M. La-

boulaye, le duc et le prince de Broglie, M. Cochin, etc."

—Nous avons remarqué avec plaisir le passage suivant de la lettre pastorale par laquelle Mgr. Béccl, évêque de Vannes, vient de signaler son entrée dans son diocèse :

"Tournons amoureuxment vers Rome nos regards attendris et inquiets. C'est là que vit et règne glorieusement, le front ceint de sa triple couronne, le successeur de Saint-Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ. Par conséquent, c'est là qu'est l'Eglise. Confiance, confiance, nos très-chers frères ! Si les puissances des ténèbres n'ont pas tenté leur dernier effort, Dieu a dit son dernier mot : *Non prevalebunt adversus eam!* Des enfants dénaturés ont chargé d'une croix accablante les épaules de l'admirable Pontife assis, en ces temps calamiteux, sur la chaire de saint Pierre ; il la porte avec autant de dignité que de courage. Partageons sa peine et sa foi en un meilleur avenir pour l'Eglise. Il est vrai ses persécuteurs sont capables de tout ! Mais la France le protège, et Dieu protège la France ! La fille aînée de l'Eglise ne souffrira pas que le juste périsse et que l'iniquité triomphe pour la honte et le malheur des sociétés modernes ! Qui de vous, nos très-chers frères, ne partage mon espoir ! Je vous sais trop chrétiens et trop Français pour en douter."

—Le jour de l'Assomption, la paroisse de Saint-Jory (près Toulouse) a été témoin d'une cérémonie aussi touchante que rare. M. l'abbé Césaire Sire, ordonné prêtre à Saint-Sulpice (à Paris), à l'ordination de Noël, a chanté dans sa paroisse sa première grand'messe, assisté de ses quatre frères également prêtres, dont quatre appartiennent à la compagnie du séminaire de St. Sulpice.

—Il y a vingt-sept ans, un jeune homme de dix-huit ans, nommé Savart, quittait le bourg de Saint-Michel (Aisne), son pays natal, emportant pour tout bien la bénédiction de son curé et les bons conseils de son père. A force de travail et de persévérance, le jeune ouvrier amassa un petit pécule qui fit la boule de neige et s'accrut peu à peu. M. Savart, devenu fabricant de chaussures, vit sa maison prospérer. Aujourd'hui millionnaire, il occupe 4,000 ouvriers à Paris et 1,000 à Saint-Michel. Au milieu de ses prospérités M. Savart n'a pas oublié son pays natal et son département. Il a racheté l'immense abbaye que les Bénédictins ont élevée, au moyen âge, à Saint-Michel, et l'a transformée en un orphelinat où 400 ou 500 jeunes filles, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, seront élevées jusqu'à l'âge de vingt-un ans ; elles

apprendront la comptabilité et le travail des chaussures, et en sortiront dotées d'une somme qui varie de 1,000 à 1,500 fr. Cet orphelinat a été béni solennellement mardi dernier par l'évêque du diocèse.

—On assure que le roi de Prusse, voulant se concilier les catholiques qui forment le tiers de ses Etats, montre en ce moment une grande déférence envers le Saint-Siège, et aurait même donné à Pie IX des assurances très-sympathiques.

—L'état de M. le Comte de Montalembert, sans cesser d'être grave, s'est sensiblement amélioré, et depuis 15 jours le mieux se sentient.

—Mgr. Dufal, évêque de Delcon, au Bengale, a été nommé supérieur général de la Congrégation de Ste. Croix du Mans. Le saint siège a donné son approbation à cette nomination. On sait que le vénérable Messire St. Germain, ancien curé de St. Laurent, a doté cette paroisse d'une communauté de Pères de cette congrégation, et d'une communauté de religieuses dirigées par ces Rév. Pères.

—Il est d'usage en Europe de déposer les cadavres dans les églises jusqu'au moment de les enterrer. Dernièrement, N. Ruiz Gomez de Salvaterra y Colégio de Castro, un des plus riches propriétaires de Grenade, fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Enfermé dans sa bière, il fut, selon la coutume, porté à l'église de sa paroisse, Ste. Marie de l'Annonciation. Le lendemain, quand on voulut célébrer ses obsèques, on le trouva à genoux au pied de l'autel ; il avait forcé le convert de son cercueil... le mort était vivant !

—Voici un soulagement aux nouvelles navrantes de Corée : " Nous apprenons par des lettres de Hong-Kong du 24 juillet, que M. le Contre-Amiral Roze, qui commande la division navale des mers de Chine et du Japon, venait de quitter le mouillage sur la frégate à vapeur la *Guerrière* pour se rendre à la côte de Corée et faire cesser les persécutions religieuses que le roi de ce pays venait d'ordonner. On assure que pour donner plus d'efficacité à ses réclamations, l'amiral Roze avait envoyé au commandant de la corvette à vapeur le *Laplace* l'ordre de rallier son pavillon à la côte de Corée."

Démonstration en faveur de l'Emprunt Pontifical.

Montréal était, lundi 24 sept., le théâtre d'une de ces grandes démonstrations catholiques qui font la joie et l'orgueil de notre religion. Comme à l'époque de Castelfidardo, une vaste enceinte regorgeait de spectateurs zélés et dévoués au Souverain Pontife. Il s'agissait d'affirmer, une foi de plus, les droits du St. Siège et de protester contre les spoliations dont il a été la victime, et la population s'est portée par un mouvement spontané et enthousiaste vers la salle académique du collège Ste. Marie, où la voix de notre premier pasteur avait appelé les fidèles. Les R.R. PP. avaient fait abattre un des murs d'entrée pour donner plus d'extension à ce vaste et splendide appartement, et l'on comptait par milliers le nombre des personnes présentes.

Il est beau de constater un résultat aussi éclatant dans un siècle où la foi a tant de combats à soutenir. C'est par le dévouement multiplié des hommes, qu'il faut combattre la malice des hommes et les efforts des vrais catholiques doivent augmenter en proportion de cette ingratitude et de cette perversité humaines, qui répandent la dévastation sur la face de la terre.

L'immense salle du Collège Ste. Marie était remplie d'une foule compacte. Il y avait un grand nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels Mgr. de Montréal, Mgr. Guigues, évêque d'Ottawa, Monsignor Vinet, Monsignor Desautels, le R. P. Antoine, supérieur des Oblats, M. Rousselot, curé de la paroisse de Montréal, Messire Villeneuve et plusieurs vénérables prêtres accourus, entre autres, MM. les curés Thibault, Porlier, Dubé, etc. Parmi les laïques, nous avons surtout remarqué M. le Maire Starnes, l'Hon. M. Chauveau et M. C. S. Cherrier.

Un chant superbe, fourni par les élèves du collège Ste. Marie, ne contribua pas peu à l'éclat de cette démonstration, et nous avons beaucoup admiré l'idée des élèves de cette institution qui ont souscrit entr'eux la somme de deux cents piastres, montant de trois actions de l'emprunt pontifical.

M. de Bellefeuille ouvrit la séance par un magnifique travail sur l'emprunt pontifical.

Il n'est personne, dit-il, qui ne sache que le Souverain Pontife a été dépouillé de quinze provinces formant les trois quarts du royaume que le St. Siège possédait depuis des siècles, avec les meilleurs titres possibles et pour le bonheur de ses sujets. Le Pape, incapable d'admettre la doctrine absurde et fautive des faits accomplis, n'a pas voulu reconnaître la légitimité de la conquête du Piémont; et, comme sa conscience le lui ordonnait, il a continué et il continue encore de revendiquer cette partie du patrimoine de St. Pierre qu'on lui a enlevé et qu'il avait juré sur le tombeau des apôtres de toujours conserver et de toujours défendre. On comprend facilement dans quelle désorganisation les finances du St. Siège ont été mises par la perte de la plus grande partie de ses états. En effet la part des quinze provinces annexées au Piémont dans la dette des états pontificaux était de 19 millions de francs; les cinq provinces qui restent au St. Siège ne produisent un revenu que de 28 millions; ce qui laisse seulement 9 millions environ pour les dépenses courantes et le service de l'intérêt sur la dette. Malgré une diminution aussi considérable dans les ressources, le

Pape n'a pas cessé de payer intégralement les intérêts de la dette publique qui pesait sur tous ses états. Où sont les gouvernements, de nos jours, qui pousseraient jusqu'à cette scrupuleuse exactitude l'exécution de leurs obligations?

En 1857, le trésor pontifical était dans un état plus florissant que celui d'aucun pays d'Europe, et à la veille des annexions il y avait dans la caisse un excédant en faveur des recettes. Mais en 1859, grâce aux annexions du Piémont, les choses ont changé; les revenus ont diminué des $\frac{2}{3}$ et les dépenses ont augmenté considérablement. Il y a eu un déficit croissant chaque année qu'il a fallu combler. En 1859, ce déficit était de 12 millions; en 1860, de 32 millions; en 1861, de 22 millions; en 1863, de 26 millions; en 1864, de 29 millions, et en 1865, de 34 millions. Ce qui fait en sept ans un déficit de plus de 184 millions, que les cinq petites provinces laissées au St. Père étaient complètement incapables de payer et qui n'ont pu être soldés que par des moyens extraordinaires. Eh! bien, les 184 millions ont été payés exactement par des emprunts accueillis avec une confiance inaltérable sur les marchés européens, par les plus célèbres banquiers; et en second lieu, au moyen du denier de St. Pierre, envoyé par l'univers catholique tout entier, afin d'assurer au trésor pontifical une complète indépendance. Sa Sainteté, par acte apostolique du 11 avril 1866, a décidé l'émission par souscription d'un emprunt qui est maintenant offert au public. C'est de cet emprunt appelé emprunt romain dont je veux vous entretenir ce soir.

Cet emprunt peut se considérer à deux points de vue différents: premièrement, comme opération financière, offrant d'abord plus ou moins de sécurité, et ensuite plus ou moins de profits aux porteurs des titres; et en second lieu, comme bonne œuvre.

L'orateur parle ensuite de la mission du pontife; démontre en termes bien trouvés son action sur la société; fait voir la majesté du Pape qui se lève sur son trône pour faire un appel à tous les fidèles, et il continue:

C'est un beau spectacle que l'enthousiasme avec lequel dans l'univers entier on a répondu à l'appel du St. Père; partout, du midi au septentrion, du levant au couchant, le peuple tout entier, rappelant les beaux jours de l'église primitive, a placé sa fortune, ses économies, aux pieds du successeur des apôtres. Le 11 juin, en France, on avait souscrit vingt-deux millions; à New-York, dans une seule semaine, plus de \$75,000 furent pris dans l'emprunt romain. Partout on a vu le plus noble enthousiasme dans les populations, heureuses d'apporter du soulagement aux douleurs du St. Père. Des personnes de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions, des évêques de riches diocèses et de pauvres prêtres de campagne, des pères de famille et des jeunes gens, des hommes de loi, des pauvres paysans, des juges et même des jeunes filles, de tous les pays, depuis les rives glacées de Terre-neuve jusqu'aux riches contrées que baigne l'Océan Pacifique; depuis le fond de l'Asie jusqu'à la capitale du monde civilisé, tous ont offert le fruit de leurs épargnes.

Non, MM., le catholicisme n'a pas fait son temps; non, il n'est pas mort; il est encore aussi vif, aussi fort, aussi jeune et aussi actif qu'au premier jour. Tandis que nous voyons toutes les autres religions s'en aller par le monde, se divisant et se subdivisant sans cesse et arriver enfin aux limites du fractionnement dans le

rationalisme ou les théories individuelles; le catholicisme, lui, au contraire, s'avance majestueusement dans l'histoire toujours, et toujours le même, entraînant tout sur son passage et plongeant tous les hommes et tous les peuples dans son unité.

En ma qualité de Canadien, j'ose me flatter que mon pays, que mes concitoyens ne resteront pas en arrière dans cette occasion solennelle.

Serait-ce après quinze siècles de royauté, de gloire, de bienfaits et de services de tous genres rendus à la civilisation, aux arts, aux sciences, au genre humain tout entier, que les Papes descendraient d'un trône aussi légitime et aussi brillant... et pour faire place à qui? à un excommunié, à une victime de la révolution, à un instrument des sociétés secrètes. Quelle petite figure ferait le roi du Piémont, quelle chétive apparence il aurait, sur ce grand trône qui après avoir porté les empereurs du grand empire romain, de l'empire du monde entier, a servi de piédestal pendant quinze siècles au chef de 200 millions de catholiques! Quelle honte pour ce trône et quelle chute pour Rome!

Bien des orages se sont déjà déchaînés contre le trône de St. Pierre; mais ces orages se sont toujours dissipés et le calme les a toujours suivis. Une tempête plus terrible que les autres semble aujourd'hui menacer le siège inébranlable de la vérité. Les secours humains se sont évanouis; la protection de la France semble s'être retirée; la catholique Autriche a été vaincue; la Pologne de Sobieski n'existe plus; l'Espagne lutte contre l'élément révolutionnaire; tous les anciens amis et tous les vieux défenseurs du trône pontifical, n'ont plus qu'à se défendre eux-mêmes; mais Dieu veut que cette tempête soit encore un triomphe pour la catholicité; il veut associer les catholiques du monde entier à cette grande victoire.

L'orateur vient ensuite à prouver que l'emprunt pontifical est un placement sûr. Il cite l'exemple des grands banquiers qui ont toujours prêté sans difficulté au St. Siège et il continue:

Nous ne devons pas nous croire plus sages et plus prudents que ces princes de la finance; nous ne devons pas exiger plus de garanties en plaçant quelques dollars là où ces hommes n'ont pas hésité à risquer des millions.

Mais j'entends formuler une objection. Si une révolution renversait le pouvoir temporel, et si le Pape, dépouillé de ses états, était réduit à s'enfuir en exil; devenu sujet de l'empereur d'Autriche, de la reine d'Espagne, ou de tout autre gouvernement catholique, comment pourrait-il payer une dette aussi considérable? Un roi, un gouvernement, quelque faible qu'il soit, a toujours des ressources que n'a pas un particulier; par conséquent le Pape, spolié de son royaume, pourrait-il faire honneur à une obligation de 60 millions? Oui, MM., il le pourrait.

En effet, quels que soient les efforts de la révolution, quel que soit le pouvoir du démon et des sociétés secrètes, il est certain, et comme catholiques, nous ne pouvons en douter, il est certain que l'Eglise catholique résistera jusqu'à la fin des temps aux portes de l'enfer, et qu'elle aura toujours à sa tête un successeur de St. Pierre, le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ. Vous voulez supposer que pendant quelques années, le Pape sera privé de ses états; mettons les choses au pire: supposons le Pape dépouillé à jamais de son gouvernement et de son titre de roi. Eh! bien, n'est-il pas vrai qu'il sera

toujours le Pape, qu'il restera toujours le chef de l'Eglise catholique, le pasteur de 220 millions de chrétiens? Et pensez-vous un instant que ces 220 millions de catholiques auront tellement perdu tout amour et tout respect pour leur père, qu'ils ne lui fourniraient pas les moyens de payer une dette d'honneur? Pensez-vous qu'ils donneraient aux impies, aux révolutionnaires, aux ennemis de tout ordre social, l'occasion de dire du vicaire de Jésus-Christ: "Il avait contracté une obligation et il a manqué à l'accomplissement de son obligation."

Le denier de St. Pierre, prenant un développement immense, dans tout l'univers, permettrait infailliblement au Pape d'exécuter une obligation basée sur la confiance des catholiques.

Le gouvernement pontifical, en fixant les obligations de l'emprunt romain à un chiffre relativement peu élevé, a évidemment voulu mettre cette grande œuvre à la portée de toutes les classes, des pauvres comme des riches, afin d'en faire une œuvre vraiment catholique, vraiment universelle. Si vous êtes riches, je vous dirai: "Songez que vous êtes, dans votre conscience, responsable de l'emploi de vos richesses." Aux pauvres, je dirai: "Songez à l'obole de la veuve. Votre légère offrande sera plus agréable au St. Siège que la grosse contribution du riche. Si vous n'avez pas les moyens de prendre une action entière de \$66 dans le prêt romain, eh! bien, associez-vous avec un, deux, trois amis et apportez ainsi au St. Père le fruit de votre union et de votre charité." Quel est le jeune homme, le commis, l'artisan, l'ouvrier, qui en s'unissant à d'autres, ne pourra contribuer à l'œuvre de l'emprunt romain?

Vous mêmes, Mesdames, dont le cœur si tendre sait toujours trouver un trésor de bonté pour les malheureux, et dont l'âme généreuse sait sympathiser avec toutes les grandes causes, serait-il dit que vous vous tiendrez à l'écart du mouvement qui agite aujourd'hui l'univers catholique? Est-ce que, en diminuant un peu l'éclat de ces brillantes toilettes qui, du reste, vous conviennent si bien, vous ne pourriez apporter votre précieux concours à une œuvre si conforme à votre piété et si digne de la noblesse de vos sentiments? Je sais que ce n'est jamais en vain qu'on fait appel à votre générosité et à votre religion. Serai-je donc moins heureux que mes devanciers lorsque, moins favorisé qu'eux peut-être par ces expressions et ce langage qui savent enflammer votre imagination, je vous parle d'un sujet tout-à-fait digne d'une femme chrétienne et je vous présente des motifs du plus haut intérêt? Considérez le sujet et les motifs, Mesdames, et oubliez l'orateur, et je serai heureux.

En prenant part à cette opération, chaque catholique contribuera au secours que l'Eglise toute entière veut donner à Rome; il prouvera la force du sentiment chrétien et social, il apportera une pierre au rétablissement de la paix européenne, et ajoutera une force à toutes celles qui luttent contre la Révolution et qui finiront par la dompter.

Quel bonheur ne sera-ce pas pour nous de pouvoir nous rendre ce témoignage que nous avons contribué à ce grand succès; et que l'Eglise, le Pape, le monde, nous doivent, à chacun de nous, cette paix, ce triomphe de la foi sur la matière, du catholicisme sur la révolution! Quel bel héritage à laisser à vos enfants, Messieurs, que des titres sur le trésor du St. Siège, et quel noble exemple de charité et d'esprit chrétien pour votre

postérité! Il ne dépend que de vous d'orner votre nom d'une gloire aussi pure (Applaudissements.)

Après M. de Bellefeuille, le R. P. Merrick exposa en anglais le but de l'assemblée et ajouta quelques chaleureuses exhortations en faveur de la souscription à l'emprunt pontifical.

M. C. S. Cherrier retraça les principaux traits de la vie de l'immortel Pie IX. Il le montra plus courageux que toutes les puissances à protester contre l'asservissement de la Pologne, en même temps qu'il détermine de nouveau les immuables bases sur lesquelles doivent reposer les sociétés humaines. M. Cherrier termina son discours en lisant la motion suivante :

Proposé par M. Henry Starnes, secondé par M. C. S. Cherrier, et résolu — "Que les catholiques du diocèse de Montréal, sensibles aux malheurs du St. Père, croient qu'il est de leur devoir de venir à son secours en souscrivant à l'emprunt pontifical."

M. Ramsay, élève en théologie, qui a étudié deux ans à Rome, où Mgr. Bourget lui conféra, l'an dernier, le sous-diaconat, fit en anglais quelques observations bien senties sur la sûreté qu'offre l'emprunt romain et les excellentes conditions qu'il donne aux porteurs de billets.

Mgr. de Montréal prit ensuite la parole au milieu d'une triple salve d'applaudissements. Il dit :

Il est déjà très-tard, Monseigneur, Mesdames et Messieurs, et je ne veux point vous retenir plus longtemps. Vous avez entendu des discours éloquents et une musique ravissante. Vous connaissez tous le but de la réunion et je n'ai plus qu'un mot à dire.

Nous avons à Montréal une noble réputation à soutenir. Notre nom est gravé sur les colonnes de la basilique de St. Pierre. Notre générosité est devenue célèbre et notre nom est bien connu dans la trésorerie pontificale. Depuis quatre ans nous payons le Denier de St. Pierre et voilà huit mille louis que la ville et le diocèse de Montréal déposent aux pieds du Souverain Pontife. L'univers catholique porte en ce moment ses yeux sur nous, je compte sur votre bon cœur pour soutenir cette réputation.

Nous sommes, il est vrai, dans des temps mauvais, je le sais et on vient de le dire avec raison. Mais j'ai remarqué que c'est dans les temps mauvais que nous avons fait les plus belles œuvres. Comment ont été construits le superbe édifice qui nous abrite et le collège qui l'environne? Dans les temps mauvais on sait s'imposer des sacrifices et alors on est riche pour la charité. Il y a dans ce moment une grande misère à soulager, une noble infortune à secourir; j'ai pu sonder la profondeur de cette misère: j'ai entendu ceux qui gouvernent au nom du Saint Père dire: "Nous n'avons plus rien à attendre des princes de la terre." Chassons ces pénibles douleurs, payons encore une fois notre tribut au père commun des fidèles.

L'emprunt se ferme samedi, comme vous savez, Hâtons-nous donc de souscrire afin que nous puissions nous montrer avec honneur auprès des autres pays catholiques.

Je vous remercie, messieurs, de l'attention que vous avez prêtée aux éloquents discours prononcés ce soir et de l'affection que vous témoignez au souverain pontife. Merci, éloquents orateurs, qui avez bien voulu répondre à mon invitation. Merci, musiciens et chantres, qui avez su mêler à l'éloquence vos accords harmonieux.

Mgr. ayant terminé par quelques remarques sur la

fête du Rév. Recteur du collège Ste. Marie qui tombait le lendemain, les élèves chantèrent *Dieu sauve la reine* et la réunion se dispersa vers 10½ heures P. M.

Minerve.

Union de prières.

Nous avons assisté, dimanche 23, à une des plus belles des plus touchantes cérémonies que puisse donner la Religion catholique, si bien faite pour parler à l'esprit et au cœur et à laquelle on est heureux d'appartenir.

Nous voulons parler de l'assemblée générale de l'Union de Prières qui a eu lieu à l'Eglise paroissiale; rarement on a vu autant de monde à une pareille assemblée. On porte à quatre ou cinq mille le nombre des personnes qui y ont assisté. On peut s'estimer heureux d'appartenir à une pareille société, et ses membres doivent aimer leur œuvre. La Basilique était brillamment illuminée.

M. le Directeur de l'œuvre a communiqué des détails des plus importants en faveur de l'association, et M. l'abbé Martineau a fait un discours sur un sujet approprié à la circonstance, où il a su développer les talents les plus remarquables.

Il a parlé longuement sur la nécessité de la prière, sur la manière de la faire, la persévérance qu'il faut y apporter; il a dit que sous le rapport de la grâce on est toujours sûr d'être exaucé, que si Dieu refuse quelquefois, c'est parce qu'on lui demande des choses qui pourraient devenir nuisibles, par exemple la santé à un malade qui ferait renaître chez lui des passions qui compromettraient son salut, la fortune à des personnes qui en feraient un mauvais usage.

Dieu, a-t-il dit, a accordé bien des faveurs temporelles à l'homme qui vient de finir le télégraphe atlantique, qui met le nouveau et l'ancien monde en communication en quelques heures. Mais depuis deux mois, des pluies incessantes détruisent les récoltes, et l'homme est impuissant à les arrêter; s'il pouvait y parvenir, ce ne serait que par la prières etc, etc.

Minerve.

Changements Ecclésiastiques du Diocèse de St. Hyacinthe, pour l'année 1866.

M. E. Durocher, ancien curé de Belœil, à la cure de St. Athanase.

M. Alf. Desnoyers, de la cure de St. Barnabé, à celle de St. Pie.

M. O. Monet, de la cure de St. Grégoire, à celle de St. Barnabé.

M. P. Hévey, de la cure de St. Jean-Baptiste, à celle de St. Grégoire.

M. I. Soly, de la cure de St. Hilaire, à celle de St. Jean-Baptiste.

M. O. Boucher, de la cure de St. Liboire, à celle de St. Hilaire.

M. J. Gaboury, de la cure de Ste. Cécile, à celle de St. Paul.

M. J. S. Taupier, de la cure de St. Paul, à celle de Ste. Cécile de Milton.

M. J. Quinn, du vicariat de St. Pie, cure de St. André de Sutton.

M. C. Poulin, du vicariat de la Cathédrale, à la cure de St. Dominique.

M. P. U. Brunelle, du vicariat de St. Hugues, à la cure de St. Liboire.

M. I. Desnoyers, assistant, à St. Pie.

M. P. O. Allaire, assistant, à St. Athanase.

M. J. B. Duhamel, du vicariat de St. Antoine, au vicariat de St. Mathias.

M. F. X. Poulin, du vicariat de St. Mathias, à celui de St. Antoine.

M. O. Guy, du vicariat de N.-D de St. Hyacinthe, à celui de Ste. Marie.

M. V. Gatineau, du vicariat de St. Jude, à celui de N.-D. de St. Hyacinthe.

M. E. Letourneau, du vicariat de Farnham, à celui de St. Jude.

M. Az. Desnoyers, du vicariat de Compton, à celui de St. Hugues.

M. F. X. Bouvier, du vicariat de Ste. Marie, à celui de St. Marcel.

M. J. Jodoin, du vicariat de St. Denis, à celui de St. Damase.

M. G. P. Gaboury, vicaire à St. Denis.

M. J. A. Gravel, vicaire à Compton.

M. F. Audet, vicaire à St. Alexandre.

Le vénérable doyen du clergé du diocèse, le Rév. Messire Joseph Crevier, curé de St. Pie, qui a complété ses 50 années de ministère le 21 septembre, s'est démis de sa cure, et se retire chez son frère, M. le G.-V. Crevier, curé de Ste. Marie de Monnoir.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

Ordinations.

Monseigneur Cooke a fait, la semaine dernière, aux Quatre-Temps, les ordinations suivantes dans la chapelle du Séminaire de Nicolet :

VENDREDI.

Tonsurés :—MM. Hilaire Thibodeau, Amable Elie Raiche, Denis Gérin-Lajoie, Pierre Amable Lebrun et Joseph Norbert Duguay.

SAMEDI.

Minoré :—M. George Vaillancourt.

Sous-Diacres :—MM. David Ovide Sicard de Carufel, Venant Charest, Henry Etienne Alexandre et Pierre Champagne.

DIMANCHE.

Diacres :—MM. Ovide Sicard de Carufel, Venant Charest et Pierre Champagne.

Prêtres :—MM. Agapit Legris, Edmond Buisson et Alexis Delphos.

—Dimanche matin, à la Cathédrale de Notre-Dame de Québec, au milieu des cérémonies ordinaires et en présence d'une grande assemblée de fidèles, Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Tloa a consacré l'Ordre Sacré de la Prêtrise aux Messieurs suivants : MM. Cyrilas Bérubé, Pierre Savoie, Bernard Bernier et Wilbrod Couture ; et l'Ordre Sacré du Diaconat à MM. Hubert Kérouac et Prudent Cazeau.

—Vendredi dernier sont arrivés à Québec, l'Archevêque F. N. Blanchet, d'Orégon City, l'Evêque A.

M. Blanchet, de Nesqually, et l'Evêque M. Demers, de Vancouver. Ils sont demeurés en cette ville samedi et hier. Ils doivent se rendre à Baltimore, pour assister au Concile national des Etats-Unis, qui s'ouvrira là le premier dimanche d'octobre prochain.—*Courrier du C.*

Nouvelle édition des Conciles.

L'Imprimerie de la Sacrée-Propagande, à Rome, va publier une édition des Conciles à un prix très-réduit. C'est une nouvelle grâce du Pape qui cache peut-être la prévision d'un grand événement dans l'Eglise. Peut-être est-il utile que les hommes d'études ecclésiastiques aient les moyens de se mettre plus facilement au courant de cette importante question des Conciles. Toujours est-il que, outre le bon marché, l'édition en 54 volumes présentera des garanties qu'aucune autre édition ne saurait avoir. Le Saint-Père a nommé *ad hoc* une commission présidée par l'illustre cardinal Pitra, et cette commission a choisi pour secrétaire et reviseur des actes des Conciles le savant barnabite P. Vercellone. Une telle autorité assure le succès d'une œuvre.

Anniversaire de la mort de Lamoricière.

Résumé du discours prononcé à Prouzel par Mgr. Boudinet, à la suite de la messe célébrée le jour anniversaire de la mort du général de La Morcière.

Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs et d'offrir ainsi un nouvel hommage à la mémoire de l'illustre défenseur du St.-Siège.

Monseigneur, en commençant, faisant allusion aux longs jours de deuil que vient de traverser la ville d'Amiens si cruellement traitée par le choléra, "D'où vient, a-t-il dit, qu'en présence de ces tentures funèbres, mon âme ne ressent pas cette tristesse tant de fois éprouvée depuis deux mois? Pour tous, ce sont encore les livrées de la mort. Elles frappent mes yeux, mais n'affligent pas mon cœur. Nos prières ne serviront plus à celui pour lequel elles sont faites.

Comment, en effet, douter qu'après une telle vie, une telle mort et toutes ces prières adressées pour le salut de cette âme, comment douter de son bonheur présent? L'Eglise n'est pas ingrate, elle devait beaucoup à La Moricière; il lui a donné plus que sa vie, il lui a sacrifié ce qu'un guerrier estime de plus précieux, une gloire militaire pure et sans tache!

Mais l'Eglise a noblement reconnu de si généreux sacrifices, non par des prières commandées, comme peuvent les obtenir les souverains du monde, mais par les vœux spontanés de tous ses enfants, mais par les supplications de la catholicité tout entière....

Non, il ne peut y avoir place pour la tristesse..... Que je voudrais faire pénétrer ces sentiments dans les cœurs que je voyais tout à l'heure encore si profondément affligés! St. Paul a dit que nous ne devons pas pleurer nos morts comme ceux qui n'ont pas d'espérance! Les familles se retrouvent au ciel.

Quand le général aura paru sur le seuil, sa première joie aura été d'y retrouver ce fils unique enlevé si tôt à son amour.

Ce qui s'est passé dans cette étreinte du père et de l'enfant, la pauvre mère seule est digne de le comprendre."

Monseigneur, s'adressant plus spécialement à Mme. de La Moricière, s'est servi des paroles de Fénelon.

"Ma fille, disait ce saint prélat, et pourquoi ne me servirais-je pas de cette expression, qui rend si fidèlement les sentiments paternels de mon cœur? ma fille, Dieu n'est-il pas le lien des amies?... Vous êtes en lui par sa grâce et par son amour. Vous êtes bien près encore de l'âme du cher absent, vous pouvez lui parler, il vous répondra.

"Et vous, habitants de Prouzel, que vous dirais-je? Vous devez être fiers de lui; il a illustré votre village!... Si longtemps, si loin que l'on écrira l'histoire, on dira que le général de La Moricière vivait parmi vous, qu'il est mort dans cette chambre du château de Prouzel.

C'est là qu'il a livré son combat. *Agonia* vient d'un mot grec qui signifie combat; et n'est-elle pas mille fois plus terrible que toutes les luttes humaines, cette bataille suprême que le chrétien livre aux portes de la mort? Il a vaincu là aussi comme aux champs d'Afrique, le noble général! il est entré dans l'éternité les armes à la main, serrant la croix contre sa poitrine!...

"Se pourrait-il, chers habitants de Prouzel, que la foi sommeillât parmi vous? Après les exemples qu'il vous a laissés, pourriez-vous ne pas croire que la foi du général n'était pas aveugle?

"Il voulait aller au fond des choses, comme il avait aimé d'enfoncer les bataillons.

"Ah! quand les plus sensibles épreuves et les vertus de son admirable compagne lui firent sentir le don céleste de la foi, avec quelle généreuse ardeur se mit-il à la poursuivre!

"Ah! vous qui l'avez si puissamment aidé à la retrouver tout entière, dites, ne fût-ce pas le plus beau jour de votre vie, celui où il s'agenouilla à vos côtés pour recevoir, plein de foi et de ferveur, le Dieu pour lequel il devait vivre désormais?

"Vous souvenez-vous, chers habitants de Prouzel, de cette dernière adoration qu'il a passée avec vous: le premier à l'église et le dernier à la quitter?

"Pour moi, je veux mettre mes genoux là où il a mis les siens; et je demanderai à votre curé de me montrer la place où s'agenouillait ici ce grand chrétien!

"Imitez-le dans sa vie, imitez-le dans sa mort. Elle fut subite, cette mort, mais elle ne fut pas imprévue! et pour le chrétien qui est prêt, une fin rapide est souvent plutôt une grâce qu'un châtement.

"Dieu soit béni! m'a dit sa noble compagne, lorsque je lui appris les détails de cette mort si belle. Dieu soit béni! Il n'a eu le temps de penser ni à moi ni à ses filles, il n'a pensé qu'à Dieu!

"On cite des paroles illustres de femmes célèbres: mes frères, je n'en connais pas de plus sublimes que celles-là.

Et vous, chers enfants de l'école de Prouzel, vous occupiez tout particulièrement son cœur. Cette œuvre, je dirai presque *sa œuvre*, car il avait bien voulu nous y associer, cette œuvre de l'école fut une des ardentes préoccupations de sa vie. Ah! c'est que personne mieux que lui ne savait le prix d'une femme chrétienne et la douce et puissante influence qu'elle exerce dans la famille; aussi voulait-il que les femmes de Prouzel devinssent de vraies chrétiennes, et pour cela il savait que le seul moyen était d'entourer les jeunes filles des soins pieux des Sœurs et de les former à l'école solide de la Religion.

"Et vous enfin, Messieurs, qui fûtes ses amis, et que la Providence a placés dans des positions qui font l'exemple des autres, imitez son dévouement à l'Église, et soyez, comme lui, des champions fidèles de la foi catholique. *Imitamihi fidem*. Il n'a pas rougi de Jésus-Christ, puisqu'il a mis la gloire de le servir au dessus de tous les intérêts de la gloire humaine. Il était prêt à tout lui sacrifier. Prenez donc modèle sur ce généreux courage; soyez à Dieu comme lui, tout entiers, et vous le retrouverez dans le ciel, où il vous attend."

Les larmes coulaient de tous les yeux quand Monseigneur descendit de la chaire. Après avoir prononcé lui-même les paroles de l'absoute, on le vit s'avancer vers le banc de la famille pour s'agenouiller pieusement un instant à la place de l'illustre mort. En passant à côté de Mme de La Moricière et de ses filles, Monseigneur les bénit avec effusion.

Les Jeunes Converties.

(Suite.)

II.

Nous sommes arrivés à la période de la vie de Debbie, où elle trouva tant et de si grands combats à soutenir, et dont, après dix-huit mois de luttes, elle sortit enfin triomphante; il lui fallut ce temps pour que, convaincue, gagnée, elle confessât publiquement celui qu'elle avait reconnue dans le fond de son cœur comme son Seigneur et son Maître, et pour qu'elle pût surmonter toutes les épreuves qui peuvent ébranler l'esprit et le cœur d'une jeune fille. On ne lui épargna rien: les raisonnements spécieux de l'erreur, les instances pressantes de ses meilleures amies, le désespoir d'un père au cœur si noble, la douleur d'une bonne et admirable mère, les railleries d'une foule aveuglée, le commérage d'une petite ville, bien plus les calomnies les plus noires et les plus odieuses, les mépris les plus poignants, tout vint se réunir pour circonvenir cette âme jeune, délicate et impressionnable, si sensible à l'éloignement et à la désaffection, attachant tant de prix à l'estime et à l'approbation des amis de sa famille; et c'est au milieu de toutes ces épreuves que Debbie conserva, d'une part, le sentiment de reconnaissance pour tout le bien que le séjour du couvent avait fait à son âme, et de l'autre, la conviction inaltérable que la vérité une fois entrevue y avait établie.

Mais que de combats il lui fallut livrer, et combien d'obsessions différentes il lui fallut supporter. Lorsque Debbie revint à Fairfield, la naïve et candide jeune fille exprima ses sentiments d'admiration et ses propensions religieuses avec tant de vivacité, que ses parents s'alarmèrent: ils lui refusèrent de retourner au couvent et même lui défendirent d'entretenir aucune correspondance avec ses amies et ses maîtresses bien-aimées.

Il fallut céder, mais son âme était trop délicate pour perdre aucun souvenir, et sa raison trop ferme pour laisser aucune de ses convictions; aussi dès que sa mère lui eut accordé la permission d'écrire au moins quelques mots, voici comment elle s'exprimait à l'une de ses chères maîtresses:

"Fairfield, 18 sept. 1853.—... Vous pensez que je vous ai oubliée. Non! il m'est impossible d'oublier ceux que j'aime, et aussi longtemps que je penserai à mes

amies et à mes parents, aussi longtemps je me souviendrai de ma tante St. * * *, on m'accuse d'avoir un cœur froid qui manque de reconnaissance; mais ceux qui parlent ainsi se trompent sur mon caractère et mes dispositions; car, loin que je sois indifférente ou ingrate, je n'oublie jamais un bon service, et je regrette d'ajouter qu'il n'est pas dans ma nature d'oublier une injure; je puis pardonner, mais il est difficile d'oublier.

" 23 décembre 1853.

" J'ai étudié avec soin et avec un esprit libre de tout préjugé, profitant de toutes les circonstances favorables pour le faire, les catéchismes, les annales et les écrits de l'Eglise de Jésus-Christ,—vous me comprenez, je veux dire de l'Eglise catholique—et comme je vous l'ai répété souvent, très-souvent, j'ai trouvé beaucoup à admirer. Mes impressions sous ce rapport sont les mêmes. Je suis rentrée dans ma famille avec des convictions bien différentes de ce qu'elles étaient avant que j'aille au couvent, et mes parents découvrirent bientôt la chose. Je ne souffrirai jamais que personne déblatère contre le clergé et les ordres religieux de l'Eglise catholique, *je ne puis endurer cela*, enfin j'ai refusé d'entendre parler sur ce sujet à moins qu'on ne m'adressât ces questions d'une manière polie et respectueuse.

" Je défendrai les religieuses en quelque lieu que je me trouverai, et si l'on infère de là que je suis devenue catholique, peu m'importe."

On voit comme Debbie était fidèle à ses convictions, mais elle eut de rudes attaques à soutenir, au point que certaines personnes de sa famille craignirent qu'on n'allât trop loin, et que par une telle persécution, on arrivât précisément au résultat que l'on craignait tant.

Outre les attaques, Debbie avait bien des peines à subir; ses anciennes amies s'éloignaient d'elle, ou la traitaient comme une personne dont le jugement avait été faussé et perverti. Elle supportait tout avec patience, se consolant par le témoignage que lui rendait sa conscience, et aussi par les doux souvenirs qu'elle conservait de son cher couvent. Voici un échantillon de ses impressions dans l'une des plus belles lettres qu'elle ait écrites et qui montre la tendresse de son cœur et le charme de son imagination :

" Fairfield, dimanche soir, 28 mai 1854.... La nuit est magnifique, calme, seréne comme une soirée d'été. Une pluie rafraîchissante semble avoir ajouté de nouveaux charmes à la nature; on ne ressent qu'une brise légère comme si les anges circulaient autour de nous, agitant l'air doucement par le mouvement de leurs ailes. J'entends au loin le murmure d'un ruisseau et des voix d'enfants qui se livrent au jeu. C'est véritablement une heure que j'aime. Plus loin, bien loin, il me semble entendre le son expirant des cloches d'un couvent, invitant les élèves au repos; et, donnant libre cours à mon imagination, je me représente une scène bien chère à mon cœur, une multitude de jeunes filles montant les degrés qui conduisent à une chapelle d'une apparence modeste, mais dont l'enceinte est sacrée. Elles entrent, et toutes s'agenouillent et inclinent la tête; ici tout orgueil, toute jalousie, toute envie, toute haine disparaissent... Le sanctuaire est éclairé par la pâle lumière d'une lampe, répandant ses rayons sur les murs sacrés et rappelant à toute âme présente la lumière brillante de la foi qui doit régner dans nos cœurs. De ferventes prières, animées de la foi la plus vive, s'élèvent de tous

ces jeunes cœurs jusqu'au trône du Très-Haut. Et l'hymne délicate du soir à l'honneur de la sainte Mère de Jésus-Christ, répétée au milieu de ce religieux silence, est accompagnée des plus ferventes prières pour obtenir son intercession. Et les pas lents, mesurés de ces enfants, en quittant ce lieu de la prière, marquent tout le respect qu'ils ont pour ce sanctuaire. Oui, ma chère Sœur, je laisse souvent mon esprit se reposer sur ce tableau que j'aime tant à me représenter. *Pouvez-vous croire* qu'il me soit possible de l'oublier? Ce souvenir est dans ma mémoire pour ne jamais s'effacer et je me reporte vers ces jours, comme ayant été les plus heureux de ma vie."

Cette lettre que nous venons de citer est une des plus remarquables que nous ayons rencontrées dans la collection que nous avons sous les yeux; on y retrouve toute la pureté d'impression qui remplissait cette âme d'élite, et en même temps cette supériorité d'esprit et cette élévation qui distinguaient Debbie; elle disait ainsi, au courant de la plume, les choses les plus charmantes et elle les exprimait d'un style ferme, inspiré et tout irréprochable. Il est à regretter que l'on ait perdu un grand nombre de lettres, où se trouvaient d'aussi beaux épanchements de ce cœur si noble et si élevé.

Un autre point encore où elle excelle, c'est lorsqu'elle nous donne, en quelques mots, le tableau de ces préventions et l'ignorance dont elle avait tant à souffrir, mais qu'elle sait si bien relever et caractériser par des portraits qui semblent tout à fait pris sur nature. On voit comme, après tant d'explications, et malgré la publicité que la vérité a donné de tout ce qu'elle est, les protestants méconnaissent l'Eglise catholique, ses doctrines, ses croyances et comme ils jugent ceux qui les admettent.

On conçoit difficilement de pareilles préventions, et des préjugés aussi bizarres; voici quelques curieux échantillons de la charité, et des lumières des dissidents :

" Fairfield, 25 juin 1854.

" Aujourd'hui je suis allée à l'église presbytérienne, et quand j'eus entendu la moitié du sermon, voilà qu'il fallut décocher une flèche contre le papisme. Le prédicateur dit que ce n'était que le paganisme sous un autre nom, que les catholiques n'avaient pas la lumière d'en-haut, la lumière de la Révélation; que les chefs de cette Eglise étaient les hommes les plus licencieux de la terre; et enfin, que sur la figure de l'Eglise étaient empreintes ces paroles (que St. Jean applique à la Rome payenne)—je ne les répéterai pas; lisez-les vous-même, ma tante, au ch. 17e, verset 5e de l'Apocalypse.

" Fairfield, 17 décembre 1854.

" Il y a quelque temps une dame, épouse d'un ministre presbytérien, vint nous faire visite. Dans le cours de la conversation, elle amena sur le tapis, 'l'Eglise de Rome,' et elle s'exprima ainsi: 'Eh bien! je pense que, s'il y a dans l'autre monde un abîme sans fond, les prêtres catholiques y seront jetés!'—Madame, lui dis-je, il ne vous appartient pas de juger où ils devront aller. De là suivit une conversation dans laquelle elle dit que les catholiques croyaient leurs prêtres infallibles; que pour de l'argent, ils pouvaient se faire pardonner leurs péchés par un prêtre; que l'Eglise catholique avait supprimé le second commandement de Dieu,

et que, dans cette Eglise, on adorait les images ! ! qu'on y rendait plus d'honneurs à la Sainte Vierge qu'à Dieu ! ! D'un autre côté, elle considérait "la Mère de Jésus-Christ comme une bien bonne femme, mais comme n'étant supérieure en rien à aucune autre chrétienne !". Ce sont là ses propres expressions, et je ne pus pas la convaincre que les catholiques ne croyaient aucune de ses assertions ! Elle était mieux renseignée que moi, bien entendue ! Je lui demandai si elle avait jamais lu quelques livres catholiques. "Non, et elle prétendait bien n'en jamais lire !" (Après cette admission de sa part, je n'ai pas besoin de vous dire que je la jugeai parfaitement compétente à me donner des renseignements certains sur cette question.) Entre autres choses, elle dit que les couvents étaient des lieux affreux et les religieuses des êtres redoutables ! Je vous ai rapporté ceci comme un exemple de mes causeries de tous les jours.

"Fairfield, — mars 1855.

"Dimanche dernier, j'ai entendu un sermon très-violent contre les 'Papistes,' comme ils nous appellent. Il se résumait purement en ceci, savoir, que l'Eglise catholique enseignait le salut par les œuvres et non par la foi. Je souris en voyant tant d'ignorance, sans plus m'occuper de ce que j'avais entendu."

Toutes ces exagérations produisaient sur Debbie l'effet auquel on pouvait s'attendre, c'est-à-dire qu'elles fortifiaient de plus en plus ses convictions. Voici comment elle s'exprimait à sa chère maîtresse à la suite de l'une de ces prédications :

"Fairfield, — mars 1855.

"Permettez, mon amie, que je vous parle clairement, — je veux être pleinement comprise — je suis catholique, ferme et inébranlable. Je crois que l'Eglise catholique est la seule véritable Eglise, et la seule à laquelle j'appartiendrai jamais. Vous me demandez ce que 'je me propose de faire.' Je suis assaillie de toute part. En vérité, je n'ai pas un moment de repos, en quelque endroit que je me trouve. Mes parents sont ennemis irréconciliables des catholiques... Mais que le Ciel me vienne en aide, je serai ferme... En quittant cette école, je serai plus catholique que jamais..."

Après ces luttes et ces contradictions, Debbie prit sa résolution, et avant de la manifester, tout ce qu'elle vit et entendit ne put que la fortifier et l'affermir. Elle n'était pas semblable à ces âmes qui voient la lumière, mais qui la craignent, s'éloignent de ces atteintes et feraient les yeux à ses rayons, comme N. S. nous en avertit en son St. Evangile. Elle ne fut pas non plus comme ces cœurs faibles qui, bien convaincus, redoutent de mettre jamais leurs actions en harmonie avec leurs persuasions intimes ; s'il en est ainsi pour un certain nombre parmi les catholiques, il ne faut pas s'étonner qu'il puisse s'en rencontrer parmi les protestants.

Rien n'est plus admirable que de contempler l'héroïsme et la fermeté de cette jeune fille, et avec quel courage elle proclamait sa foi, au moment même où elle était soumise aux épreuves et aux contradictions les plus délicates. Ses amies l'abandonnaient et la calomniaient avec un ardeur et un ensemble unanimes. Les bonnes âmes du voisinage la représentaient partout, tantôt comme démoralisée et pervertie, tantôt comme arrivée à la folie la plus caractérisée ; mais rien ne pouvait affaiblir sa résolution, et au milieu de ces épreuves ce qui

lui faisait le plus de peine, c'était la douleur de ses bons parents qu'elle chérissait, et dont elle plaignait les préventions sans accuser la tendresse de leurs cœurs qu'elle connaissait si bien ; voilà ce que nous trouvons encore dans une de ses lettres :

" — mars 1855.

"Mes desseins sont traversés autant que jamais. L'opposition que j'éprouve de la part de mon père est la plus sensible de toutes. Il m'adore, tout le monde me dit qu'il m'aime plus qu'aucun autre de ses enfants... mais bien que je soye affligée jusqu'à la mort d'entendre parler contre l'Eglise et contre moi, n'importe, il faut que je croie ce que Dieu m'a fait connaître. C'est une montagne escarpée que j'essaie de gravir, mais j'espère ne pas faillir avant d'en avoir atteint le sommet. Parfois il me semble être soutenue par un bras puissant ; alors j'éprouve une force nouvelle dans ma fatigue et je crois voir une main me montrer la croix et me presser d'avancer. Souvent aussi il me semble entendre une voix suave me souffler à l'oreille ces paroles : *Mon enfant, je prie pour vous !* et je répète : Mère tendre, priez pour votre faible enfant qui se confie en vous."

Elle exprime encore les mêmes sentimens dans le mois suivant, avec un charme et une délicatesse pour celle à qui elle s'adresse, qui peint bien celle qui écrit. Il est rare de trouver des caractères à la fois si forts, si inébranlables et en même temps si aimables et si charmants.

"Fairfield, — Avril 1855.

"Tous les miens sont contre moi, et Dieu seul est mon refuge ! Mais quoi, ma tante, relisez donc cette dernière phrase ! Je n'avais pas l'intention de l'écrire tout-à-fait ainsi. Il devrait me suffire d'avoir pour mon refuge un ami bienfaisant au Ciel. Vous me comprenez, n'est-ce pas ? Je sais qu'en devenant catholique je perds l'amitié d'un grand nombre de personnes qui m'étaient très-attachées. Mais peu m'importe : je gagne plus que je ne perds. Je me sens parfois profondément attristée par la pensée que mes parents s'opposent à mes vœux légitimes. Ils tiennent à me faire lire tous les ouvrages protestants que l'on peut se procurer : j'ai lu tout ce que j'ai pu trouver en fait de raisonnement qui combat le Catholicisme ; mais mon cœur est tout autant là qu'il ne l'a jamais été ; il ne saurait être ailleurs. Je suis catholique, il faut que je soye catholique !"

Mais le moment s'approchait où Debbie allait être récompensée de tous ses efforts, et où ses parents la laisseraient complètement libre de suivre le vœu de son cœur, et en attendant Dieu lui accordait des grâces qui l'affermisssaient et la remplissaient des plus douces consolations.

Après ses parents, elle n'aimait rien plus au monde que ses charmantes sœurs, Helen, Anna, Laura et Charlotte, et elle voyait que les deux aînées, capables, par leur âge, de comprendre tout ce qui se passait dans son âme, non-seulement lui restaient dévouées et affectionnées, malgré tout ce qui avait pu être dit contre elle, mais de plus, partageaient de jour en jour ses affections et ses sentimens.

Quelle consolation ce fut alors pour le cœur de Debbie ! elle n'avait donc pas combattu pour elle seule, mais pour les jeunes âmes si aimantes, qui, elles aussi, ouvraient les yeux à la vérité, et avaient tant besoin d'un guide et d'un exemple pour les diriger et les sou-

tenir dans la voie qu'elles paraissent si disposées à embrasser.

Debbie avait obtenu de ses parens de ne plus aller au temple, et de pouvoir assister à l'office des catholiques, et ses deux sœurs renoncèrent dès lors au temple, et voulurent absolument l'accompagner à l'église. Elles entendaient ensemble les sermons et les instructions; et Debbie, avec une joie qui la récompensait bien de toutes ses épreuves, voyait comme ces jeunes âmes étaient déjà avancées dans la connaissance de la vérité et quelle heureuse impression tout ce qu'elles entendaient à l'église faisait en elles.

Aussi, lorsque, suivant les instances de Debbie, on arrêta définitivement le jour où elle serait reçue dans le sein de l'Eglise Catholique, elle avait la conviction, qui fut bientôt réalisée, qu'elle ne serait pas seule de sa famille à reconnaître la vérité, et à la confesser devant Dieu et devant les hommes.

Voici enfin ce qu'elle peut écrire le 20 novembre 1855 suivant ses plus vifs désirs :

" Dieu soit loué ! je n'ai plus à attendre bien longtemps, et, dans ma prochaine lettre, j'espère avoir à vous annoncer l'heureuse nouvelle. J'ai écrit à ma tante à Montréal, la semaine dernière, et je lui ai dit que probablement je n'écrirais plus à mes amis, au couvent, jusqu'à ce que je puisse leur dire : je suis *catholique* dans tout le sens du mot. J'étais lassée d'écrire que le jour était encore à venir. Il me tardait de ne pouvoir dire que j'avais eu le bonheur d'être reçue au nombre des enfans de l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre..... Priez pour moi afin que je puisse recevoir dignement les sacrements de notre sainte religion ; que j'aie dans mon cœur une *foi ferme* et un *grand amour de Dieu* !

La cérémonie de son baptême eut lieu le 30 novembre à St. Albans, et elle prit le nom de Marie-Agnès ; mais laissons-la s'exprimer elle-même sur son bonheur :

" Fairfield, 4 Déc. 1855.

" Comment puis-je commencer cette lettre ? Comment devrais-je la commencer ? Comment, si ce n'est en vous demandant de vous unir à moi pour louer et remercier le Dieu tout-puissant ! Oui, la *première* chose que je dois vous demander, c'est de répéter avec moi : *Grâces soient rendues à Dieu !* Mes vœux sont enfin accomplis, j'ai été reçue dans le sein de l'Eglise de Jésus-Christ ! Que puis-je vous écrire ? Mon cœur est tellement rempli de bonheur que je ne puis écrire. Combien le mot *bonheur* a été pour moi, jusqu'à présent, *vide de sens* ! Maintenant que je goûte ce que c'est que d'être véritablement heureuse, je puis reporter mes regards vers le passé et voir qu'il a été pour moi à peu près nul. *L'heure de mon baptême !* puis-je l'oublier ? Non ; elle m'est toujours présente. Au moment même où j'écris, son souvenir inonde mon âme de consolation. Elle est passée, mais les sentiments dont mon cœur fut pénétré, au moment où les eaux régénératrices coulèrent sur mon front, ne peuvent passer ! Il me faut conserver le souvenir de ces moments sacrés, pénétrée des sentiments de la plus vive reconnaissance. Je prie qu'il soit toujours présent à mon esprit, pour me rappeler mes grandes obligations envers mon Dieu ! Il a été si miséricordieux pour moi en m'ouvrant les portes de l'Eglise qui seule peut me conduire au salut ! Quelle ne serait pas mon ingratitude si j'allais abuser de cette miséricorde, mé-

priser ces grâces ! Priez beaucoup pour moi, ma bonne amie, comme je suis sûre que vous l'avez toujours fait, afin que je résiste aux tentations du monde.

" Notre Père Céleste a introduit, dans son Eglise une brebis errante. Il a daigné jeter sur elle des regards de bonté ! Oh ! la sainte pensée, que puis-je lui offrir en retour ? Rien, je ne puis offrir que mes prières et mes larmes, dans un esprit de pénitence.

" Et que dirai-je de l'intercession de la Sainte Mère du Sauveur ! Oh, ma tendre mère ! ma plus puissante avocate et mon refuge ! vous qui guidez mes pas, que ne puis-je vous témoigner plus vivement ma reconnaissance !

" Priez pour moi, soyez toujours ma mère ! enseignez-moi les vertus qui ont brillé en vous avec tant d'éclat, et puisse-je, à la fin de ma carrière mortelle, aller vous contempler dans votre gloire au ciel, où nous nous unirons, ma bonne mère, pour louer éternellement et sans fin, Celui qui vous a préservée de toute souillure et qui a fait échapper mon âme aux suites redoutables du péché.

" J'ai, dans ma famille, à peu près les mêmes épreuves que jamais ; je pourrais peut-être dire que j'en ai plus que jamais. Mais que sont ces épreuves ? Je puis maintenant leur faire face sans peine, et même m'estimer heureuse d'avoir à les subir. Je réclame le secours de vos prières pour la conversion des miens. Vous êtes la première à qui j'ai fait connaître la bonne nouvelle. Vous avez été, en quelque sorte, ma première directrice, et je ne vous ai pas oubliée au jour de mon baptême."

Après sa conversion, Debbie fut assurée de la plus douce consolation que Dieu pouvait lui donner en ce monde. Sa sœur chérie Helen prit-elle aussi, toutes ses dispositions pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique, et en mars 1856, elle s'adressa à ses parents pour les prévenir de sa résolution :

" Mes chers parents, — Cette lettre va vous surprendre ; mais, en la lisant, je ne vous demande qu'une chose : regardez-moi avec *charité*, et croyez que je ne voudrais pas pour tout au monde blesser votre sensibilité ; mais j'ai confiance en vous... Je suis catholique. Je n'ai pas encore fait profession publique de ma foi, mais ma détermination est prise et je désire agir immédiatement. Le lien qui m'attachait si fortement au Protestantisme est rompu.

" La vie est courte. Je demeurerai sur la terre peut-être une année, un jour, une heure, et ensuite vient l'éternité ! Vous allez dire que j'ai subi l'influence de quelqu'autre personne. Ma décision s'est faite sans qu'aucune personne au monde en ait eu connaissance. Que j'aie pu douter, si longtemps de la vérité du Catholicisme, c'est ce que je ne puis m'expliquer. Je suis disposée à agir sous n'importe quelles circonstances, et je désire avoir votre consentement ; mais je n'ose à peine espérer de l'obtenir. Ne pensez pas pouvoir me faire changer ma résolution ; ma foi est trop forte. Si j'encours votre disgrâce, je ne puis que lever les yeux au ciel pour demander du secours et supporter l'épreuve avec toute l'énergie que Dieu m'a donnée. Soyez doux envers moi, c'est tout ce que je demande ; et s'il me

faut agir contrairement à vos désirs, *pardonnez!* J'attends une réponse avec hâte. Votre affectionnée enfant
"HELEN."

Un mois environ après cette lettre, Helen était baptisée à Burlington, ayant près d'elle Debbie et l'une de ses plus jeunes sœurs qui devait, plus tard, se réunir à ses aînées.

Debbie était donc au comble de la joie et rien ne venait affaiblir le sentiment qu'elle avait éprouvé au jour heureux de son baptême. Elle pouvait même dès lors entrevoir un accroissement à son bonheur, en considérant d'avance quelle influence favorable sa détermination aurait sur les sentiments de sa bonne mère et de ses autres sœurs.

De plus, elle pouvait penser dans l'excès de sa reconnaissance qu'elle pourrait travailler elle-même, soit dans le monde, soit ailleurs, à éclairer tant d'âmes qu'elle aimait et qu'elle voyait séparées de son Dieu.

Que n'auraient pu sans doute son zèle et sa foi au milieu de cette famille qui lui était si attachée et parmi les amies de son enfance qui auraient fini par lui rendre la confiance et l'affection qu'elles avaient eu si profondes pour la noble jeune fille.

Mais les desseins de Dieu sont impénétrables, et les vues de sa sagesse ne sont pas celles du monde, il nous reste donc à considérer des événements que l'on ne pouvait alors prévoir, et qui devaient mettre le sceau si promptement aux saints exemples des *jeunes converties*. C'est ce que nous avons maintenant à exposer et nous sommes assurés que ce que nous avons à faire connaître fera encore admirer la sagesse et la bonté du divin Maître à l'égard de ces jeunes âmes qui s'étaient données à lui.

(A continuer.)

De l'Autorité en Philosophie.

LIVRE PREMIER.

RÉALITÉ DE L'AUTORITÉ HUMAINE EN MATIÈRE DE PHILOSOPHIE.

CHAPITRE V.

L'INDIVIDUALISME.

(Suite.)

Déjà nous avons décrit la nature de l'individualisme, mais il nous faut encore en ce lieu, pour faciliter l'argumentation, redire ce qu'est ce système.

La fable avait donné à l'antique Protée un merveilleux pouvoir. Sans changer de nature et, tout en demeurant identiquement le même au fond, le fils de l'Océan et de Tethy pouvait à volonté changer de corps et revêtir toutes les formes imaginables. Ainsi en est-il de l'individualisme. L'individualisme a sa nature, son essence propre, toujours et partout immuablement la même : mais il peut à son gré apparaître aux yeux sous les dehors les plus variés et les plus divers ; prendre, par exemple, la forme de matérialisme, de spiritualisme, d'athéisme, de théisme, de panthéisme, de polythéisme ou de monothéisme, de dogmatisme ou de scepticisme : il peut se faire absolutiste, royaliste, aristocrate, démo-

crate, saint Simonien, phalanstérien, communiste, socialiste, républicain de toutes les couleurs et de toutes les nuances ; il a même eu la fantaisie passablement étrange, de recevoir le baptême des chrétiens et depuis longtemps, dans les deux hémisphères, on le voit tout fier de cette transformation, traduire, imprimer, distribuer et lire sans cesse la bible, qu'il commente avec une aisance et un sans gêne bien propres à jeter dans l'ébahissement ses nombreux auditeurs. Sous son manteau troué de disciple du Christ, l'individualisme s'est donné ou a reçu une multitude innombrable de différentes dénominations que je n'entreprendrai pas de rapporter ici. Sous ces noms divers ; sous ces formes mille et mille fois variées, qui font aux esprits inattentifs une facile illusion, l'individualisme, véritable Protée, non pas de la fable menteuse mais de la très-véridique histoire, est toujours semblable à lui-même ; son symbole essentiel, radical, c'est-à-dire sa nature, ne varie jamais. Ce symbole (1) n'est ni long ni équivoque ; il se compose d'un dogme unique : la suprématie de la raison individuelle. Sur ce dogme fondamental seul nécessaire, il est loisible à chacun d'édifier telle doctrine que bon lui semble ! La doctrine particulière, le corps ou la forme extérieure importent peu ou point du tout, pourvu que toujours la souveraineté indépendante de la raison demeure intacte. Mais, une souveraineté de cette sorte, ajoutée à l'individualisme, est tellement essentielle et inadmissible que quand l'être raisonnable semble obéir à l'autorité quelle qu'elle soit, sa dépendance est purement fictive ; on n'en saurait douter selon lui.

En effet, la raison peut-elle se soumettre, jamais, à moins de voir au préalable qu'il convient, qu'il est juste et nécessaire de se soumettre ainsi ? Donc, c'est à elle-même qu'obéit la raison, alors qu'elle paraît s'abaisser devant un être distinct d'elle. Tel est l'individualisme, et voici sa formule complète : *Suprématie, indépendance absolues de la raison de chacun.*

Nous allons maintenant en discuter la valeur.

La souveraineté est tout à la fois nécessaire et menaçante. Aussi, voyons-nous, dans la suite des âges, les peuples s'entourer de garanties contre les abus du pouvoir suprême. De là les mille révolutions, de là les changements, modifications et transformations des formes gouvernementales chez les nations diverses. Il est bien aisé de décrire les qualités du souverain, mais il est difficile de les trouver réunies dans un même individu. Telle est cependant leur nécessité, que, sans elles, souvent le souverain devient un fléau de Dieu.

Il faut que le magistrat suprême, il faut que le monarque, principalement le monarque absolu, soient dotés de lumières supérieures, qu'ils aient autant de fermeté que de droiture. C'est pourquoi, avant que de constituer souverain, absolue, la raison individuelle, l'on doit examiner à loisir quelle est sa puissance intellectuelle, l'étendue de ses lumières et de son savoir ; qu'elle est la constance de ses jugements, et jusqu'où va son incorruptibilité. En agir autrement, c'est désobéir à l'une des prescriptions les plus évidentes de la raison elle-même, laquelle nous ordonne de ne confier nos intérêts les plus chers qu'à quiconque est capable de les bien gérer.

Or quelqu'un veut-il savoir jusqu'où peut atteindre

(1) Si cependant on peut appeler symbole un prétendu principe qui sert de base à toutes sortes d'affirmations contradictoires.

la raison et quelles vérités elle peut découvrir ? Deux moyens lui sont donnés, l'observation intérieure et les enseignements de l'histoire et de l'expérience. Que se repliant sur lui-même, il s'interroge avec soin, avec patience, sur sa force intellectuelle, sur l'objet de son savoir, du savoir qu'il tient de lui seul ; infailliblement, il devra conclure que sa raison est peu clairvoyante sur ce qui l'intéresse le plus, et que sa lumière n'est pas seulement faible, mais encore incertaine et vacillante.

Qu'est-ce qui nous touche de plus près que les questions d'origine, de nature et de fin ? Qu'enseigne sur ce triple objet la raison individuelle ?— D'abord elle n'enseignerait rien, si elle n'avait rien appris ; ensuite, malgré ce qu'elle tient du dehors, son enseignement est très-borné et souvent fort incertain. Parfois, il est vrai, la raison affirme avec pleine sécurité. Mais viennent soudain s'offrir à ses yeux des points de vue nouveaux, apparaissent tout-à-coup de redoutables contradictions, la raison craintive, parce qu'elle est faible, sent une partie de sa confiance l'abandonner. Au dehors, peut-être fera-t-elle encore bonne contenance ; mais au fond, elle est inquiète et troublée. Je lui demande d'où je viens et où je vais ; ce que je suis, ce que sont les êtres qui m'entourent ; quelle sorte de rapports je soutiens avec eux ; si ce monde visible est le seul monde réel, et comment enfin on peut l'expliquer. Sur ce vaste ensemble, après de longs et pénibles efforts, la raison projette quelques lueurs qui me découvrent, il est vrai, certaines choses intéressantes, mais souvent des circonstances fâcheuses viennent affaiblir la lumière et même la dérobent tout-à-fait.

Voilà ce que m'apprend l'observation intérieure sur la puissance de l'être intelligent que je suis.

Or ce résultat est pleinement confirmé par les leçons de l'expérience générale.

L'histoire m'apprend qu'il n'est point d'erreurs monstrueuses que plusieurs raisons individuelles n'aient proposées comme d'incontestables vérités. Nous l'avons vu dans une rapide mais fidèle esquisse du mouvement intellectuel produit et dirigé par l'individualisme. Encore faut-il remarquer que nous nous sommes placés en ce lieu à un point de vue très-étroit. Nous avons laissé dans l'ombre les innombrables multitudes de superstitions et d'erreurs populaires qu'enfanta de tout temps l'esprit particulier. Le spectacle de cet immense cahos est le plus haut témoignage qui se puisse imaginer de la faiblesse du sens privé, de ses incertitudes, de ses variations incessantes et de ses éternelles contradictions. Quelle est donc la puissance de la raison individuelle dans la recherche du vrai, c'est-à-dire quelle n'est pas son impuissance ! Toutefois n'attribuons point à la seule faiblesse visuelle de la raison l'amas énorme d'erreurs qu'elle a produit. Il faut reconnaître non-seulement que la raison n'est pas clairvoyante, mais encore qu'elle se laisse facilement corrompre ou prévenir, qu'elle manque de fermeté et de droiture. Oui, la raison a l'œil faible et d'une courte portée ; mais en outre, elle est précipitée dans ses jugements, téméraire, orgueilleuse. Elle embrasse d'abord le parti de toute violente et injuste passion qui l'appelle au secours. Pour la soutenir, on la voit épuiser toutes les ressources du sophisme, et parfois elle en propose de si grossiers, que sa mauvaise foi est flagrante. Quoi ! et c'est un pareil monarque que l'on veut choisir ! C'est lui que l'on déclare absolu, irresponsable, dictateur à

toujours ! Y a-t-on songé ? A-t-on prévu les conséquences d'un pareil choix ! Vouerait-on en agir de même dans l'ordre matériel, bien inférieur cependant à l'ordre intelligible ? Quels avantages peut-on se promettre du gouvernement de ce despote ignorant et passionné ? Que de maux ne peut-il pas produire ?

Philosophe orgueilleux et téméraire, vous avez dit : la raison de chacun est souveraine ! Prenez garde ! Vous dites plus, beaucoup plus que vous ne voulez dire. Vous voulez dire : ma raison, à moi, est souveraine et indépendante. C'est ce qu'attestent et votre impérieux dogmatisme, et l'irritation soudaine et violente qu'excite en vous la contradiction. Non, vous écrieriez-vous en colère, non, il n'en va pas de la sorte. Egalitaire, je suis l'ennemi juré du privilège. Ce que je réclame pour moi, je le réclame pour tous, et ma devise franche et sincère fut et sera toujours : *La raison de chacun est souveraine, indépendante, irresponsable.* Eh ! bien, soit, je crois à votre parole. Calculons maintenant les conséquences. La raison de chacun est souveraine, indépendante, irresponsable. Donc, tout individu humain, qui a le libre usage de ses facultés rationnelles, est le suprême régulateur de ses croyances, de ses opinions diverses. Or, les philosophes ne sont pas les seuls êtres de notre espèce qui jouissent de la raison. L'universalité morale du genre humain est pareillement éclairée de sa lumière. Hommes et femmes, riches et pauvres, puissants et faibles, savans et ignorants, tous ont reçu du ciel le don précieux de la raison que vous déclarez souveraine, indépendante, irresponsable. Ainsi à chacun plein pouvoir, pouvoir absolu relativement à ses croyances. Mais ceci va loin, très loin, incommensurablement loin. Quoi ! donc, et vous ne craignez pas que de tant de milliers de souverains si peu dignes de l'être, la majorité n'abuse énormément de son pouvoir ! Non, vous paraissez sous ce rapport parfaitement rassuré. C'est que, sans doute, l'intérêt des croyances les plus vénérables par leur antiquité et leur universalité, par la sublimité et l'excellence de leur objet, ne vous touche guère, et que vous les abandonnez sans peine aux mille variations des esprits divers. Vous ne voyez point de danger réel dans le naufrage et la ruine du dogme religieux. Vous comptez pour rien l'anarchie complète dans l'empire des idées. Vous comptez pour rien de reculer les bornes du cahos intellectuel jusqu'au plus bas degré de l'échelle. D'où vous peut venir tant d'indifférence et de sécurité ? Ignorez-vous que l'ordre moral a ses racines dans l'ordre dogmatique ? Ne voyez-vous pas en outre que la souveraineté absolue concédée par vous à la raison, comprend aussi bien l'ordre pratique que l'ordre théorique ?

Peut-on dire à la raison indépendante, souveraine, absolue : En spéculation, donnez-vous libre carrière. Croyez de Dieu et de ses attributs ce qu'il vous plaira, admettez ou rejetez à votre gré la spiritualité et l'immortalité de l'âme ; confessez ou niez la nécessité d'une religion : nul ne saurait vous contester le droit que vous avez d'en agir de la sorte. Mais soyez attentive, et ne confondez pas ce qui doit être soigneusement distingué. N'allez pas croire que dans la conduite de la vie, vous soyez pareillement arbitre souverain de vos opinions. Non, ici la croyance vous est imposée, et vous êtes tenue de l'accepter. Vous devez croire à tout l'ensemble des devoirs de l'homme privé, du citoyen et du fonctionnaire public. Or ce symbole se compose d'une mul-

titude d'articles. Vous les admettez tous sans discussion, sans examen préalable, ou du moins votre examen ne sera pas celui du doute. Un pareil discours serait une énormité véritable, une contradiction patente. Sur quel fondement, je vous prie, prétendez-vous ainsi donner des bornes à la souveraine indépendance de la raison ? Pourquoi lui ayant soumis les vérités les plus sublimes, voulez-vous lui soustraire des vérités d'un ordre inférieur ! Ces prétentions sont de tout point arbitraires, sans consistance et sans valeur. La raison est souveraine dans la sphère du contingent aussi bien que dans celle du nécessaire ; et si elle a le droit de nier Dieu et les rapports de l'homme avec Dieu, à plus forte raison elle a le droit de nier l'homme et ses rapports avec l'homme. Je reviendrai tout à l'heure sur ces graves conséquences, j'en signalerai d'autres encore non moins déplorables, et j'espère les pouvoir mettre toutes dans le plus grand jour.

La souveraineté, l'indépendance absolues sont l'appanage exclusif de l'infini, du nécessaire, de l'incréé. Dans l'infini, le nécessaire, l'incréé, et non pas ailleurs, se trouve la raison suffisante de l'existence, de la conservation et de l'action du fini, du contingent, du créé. L'être intelligent fini, produit de l'infini, n'est point livré à lui-même, sans subordination ni contrôle de ses actes. Le créateur le laisse se mouvoir librement, il est vrai mais, pourtant il le gouverne, et les lois qu'il lui impose, il en exige rigoureusement l'observation. La raison humaine, être fini, contingent, créé, ne saurait donc prétendre à l'indépendance absolue. Ainsi parle le bon sens. Écoutez la réponse de l'individualisme.

Sans aucun doute l'incréé, le nécessaire, l'infini seul peut prétendre à l'indépendance absolue. Mais aussi bien la raison, ou le moi, nous présente-t-elle ces trois caractères. Qu'est-ce que la raison ? Qu'est-ce que le moi ? C'est la plus haute manifestation de l'être, la forme la plus magnifique de l'infini, la plus intéressante évolution du nécessaire, la plus parfaite représentation de Dieu. La raison est donc indépendante, souveraine, irresponsable. Le moi est la toute réalité. Le moi se pose lui-même. Semblablement il pose et produit le non-moi, vaste et harmonieux ensemble qu'on appelle univers. Le non-moi ou la totalité des phénomènes, est la totalité même des pensées du moi. Le moi étant ainsi le seul être réel, qui pourrait lui imposer des lois ? Il est indépendant, souverain, irresponsable. (1)

C'est ainsi que pour soutenir la suprématie de la raison, on ne craint pas de descendre jusqu'au panégoïsme, forme de panthéisme la plus étroite, la plus absurde et la plus repoussante. Encore ne peut-on se maintenir dans cet abîme ; l'inflexible logique ne le saurait permettre. De par elle, il faut descendre plus bas.

Pourquoi octroyez-vous au sujet, c'est-à-dire au moi, la réalité en soi que vous avez refusée à l'objet, c'est-à-dire au non-moi ? Est-ce que le non-même (2) qui est le sujet, selon nous, est plus saisissable que le non-même qui est l'objet, selon tout le monde ? Vous avez dû, pour affirmer l'existence purement phénoménale ou phantastique de l'objet, fouler aux pieds le témoignage de plusieurs de vos facultés cognitives, compter pour rien vos plus constantes, vos plus invincibles convictions.

Mais si vous écarterez ainsi le témoignage de quelques unes de vos facultés ; si vous ne tenez pas compte de certaines persuasions aussi indélébiles en vous que votre nature même, pourquoi ne pas dédaigner aussi des croyances parfaitement analogues ? Pourquoi avoir égard au témoignage de certaines autres facultés de votre nature raisonnable ? Vos facultés diverses n'ont-elles pas des droits égaux dans leurs sphères respectives ? ou la nullité de droits ne leur est-elle pas commune à toutes ? Vos croyances invincibles ne sont-elles pas toutes de même condition ?

Il y paraît, répond une classe d'individualistes plus conséquents et plus intrépides. C'est pourquoi nous nions la réalité transcendente du sujet aussi bien que de l'objet. Nous ne pouvons affirmer que la pensée ou le phénomène, et non point le non-même. (1)

Mais vous est-il permis logiquement d'affirmer même la pensée ? Je ne le crois pas ; et je prouve. Individualiste, vous méconnaissiez les notions les plus claires de la raison, vous méprisez les croyances invincibles qui vous dominent impérieusement : le témoignage des différentes facultés de votre nature raisonnable est pour vous sans valeur. De grâce donc, dites-nous sur quoi vous établissez le fait de la pensée. Relation des sens, évidence, constance et invincibilité de la conviction, vous avez tout nié, détruit, renversé. Dans cet abîme immense, quel appui, quelle base trouvez-vous pour y poser l'affirmation de la pensée ? Ainsi il est incoutenable, vous ne pouvez pas même affirmer la réalité phénoménale. Que vous restet-il donc enfin ? Le pouvez-vous envisager sans terreur ? Le nihilisme absolu. Voilà où vous mène l'impitoyable logique.

Chose admirable ! Le panégoïste commence par se poser lui-même comme la toute réalité ; ensuite, logiquement, il doit finir par se croire un pur néant ; plus logiquement encore, il devrait finir par ne rien croire et par ne plus penser. Juste châtement d'un monstrueux orgueil !

Nous n'avons présenté dans l'argumentation qui précède qu'une des formes multiples du raisonnement par où l'on pourrait battre en ruine cet extravagant système du panégoïsme. Disons encore :

Le panégoïsme, c'est un athéisme véritable, ou si on l'aime mieux, une sorte d'antropomorphéisme, où les perfections divines horriblement mutilées et dégradées, l'homme ose bien s'arroger le nom incommunicable de Dieu.

Le panégoïsme, c'est le paroxysme de l'orgueil. Dans ce système impie et ridicule, l'homme ferme les yeux sur sa condition véritable ; il s'efforce de ne pas voir sa faiblesse, son ignorance, son dénûment complet. Il voudrait, s'il était possible, étouffer le sentiment de la douleur physique, pour rêver plus à l'aise sa folle déification, pour trôner sans obstacle à la place de l'Éternel. L'aveugle et méprisable iogui est encore plus honorable et plus clairvoyant que le panégoïste.

Le panégoïsme, c'est l'anéantissement des sentiments les plus universels, les plus constants, les plus naturels de l'humanité, du sentiment religieux et de l'espérance d'un parfait bonheur. Quelle sera la religion d'un individu qui se croit le Dieu suprême ? La religion suppose nécessairement deux êtres personnels.

En second lieu, vainement le moi voudrait-il s'étourdir

(1) Kant, Fichte. Hegel. Schelling.

(2) Non-même. Ce qui est réellement et en soi.—Phénomène. Ce qui paraît.

(1) Hegel. Schilling.

aux fumées de l'orgueil. Il lui faudra voir et sentir à tout instant sa profonde misère morale et physique. Or comme il est le seul être réel, il ne saurait attendre une destinée plus heureuse dans la suite. Il devra donc renoncer à l'espérance d'être jamais heureux. Et comment le pourra-t-il faire, puisque le désir du bonheur est dans l'homme aussi indestructible que lui-même ? Bientôt, sans doute, le feu du désespoir consumera cette vaine idole.

Le panégoïsme, c'est le tombeau de l'activité humaine. L'homme n'agit que pour un but réel ou supposé tel. Or dans le panégoïsme, tout, hormis le sujet pensant, est ombre vaine, phantômes creux, rêves plus ou moins bizarres. Avec une persuasion de cette sorte l'homme voudra-t-il se condamner aux travaux, aux labeurs de la vie, toujours accompagnés de souffrances ? La souffrance, il est vrai, n'est qu'un rêve aussi ; mais c'est un rêve fâcheux dont on tâchera de s'affranchir. La doctrine panégoïste devrait donc conduire l'homme à une inaction complète. Heureusement la pointe acérée du besoin, la faim et la soif, le froid et le chaud ne le sauraient permettre. Enfin le panégoïsme, c'est la ruine totale de la morale. Point de lois morales obligatoires possibles sans un législateur ayant des sujets, êtres personnels, distincts de lui ; sans une sanction suffisante apposée à ses lois. Or, selon le panégoïsme, il n'existe point, il ne peut exister de législateur et des sujets qui en soient distincts ; car le moi est la toute réalité, le *substratum* et la cause de ce vaste et superbe panorama que nous appelons le monde. Pures modifications du sujet pensant, les représentations diverses dont l'ensemble constitue l'univers, n'ont aucune réalité en soi. La loi morale ne saurait les concerner, non plus que le moi lui-même, être souverain, absolu, indépendant.

Il ne suffit point à l'homme de connaître le bien pour se déterminer à l'accomplir. Si les plus grands mobiles de la crainte et de l'espérance n'agissent puissamment sur son cœur, si la loi qui lui commande n'a pas pour sanction l'objet de l'un ou de l'autre de ces sentiments, et même de tous les deux, il ne pourra triompher, longtemps du moins, de ses penchants mauvais. Or quelle sanction trouver dans le panégoïsme ? quels sujets de crainte et d'espérance ? Le moi-tout, peut-il craindre ou espérer quelque chose ?

Mais qu'ai-je besoin de parler de sanction, de législateur et de sujet, pour démontrer que dans le système que je combats, il ne peut y avoir de loi morale obligatoire ? Voici un argument nouveau et plus bref, et plus obvie, et plus évident encore que tout ce qui précède.

Le moi est le seul être réel ; le moi est Dieu. Tout émane du moi par procession immanente. Tout est donc divin, tout est saint et sacré. Le mal n'est pas et ne saurait être. Mais si le mal n'est pas et ne peut être, que signifie donc : — *Loi morale obligatoire* ? Ces mots n'ont point de sens : il faut les bannir de la philosophie.

Les déductions signalées sont également absurdes, déplorables et nécessaires. Aussi parmi les individualistes, n'y a-t-il guère que les sommités les plus célèbres qui les avouent ; encore le font-elles à demi-voix et en enveloppant leur pensée de formes obscures et bizarres. Ils craignent, ces contempteurs de l'autorité, de se voir imprimer au front, de la main du sens commun, une note d'infamie.

(A continuer).

Traité de paix entre la Prusse et l'Autriche.

Voici, d'après la *Gazette de Vienne*, le texte du traité de paix entre l'Autriche et la Prusse :

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

S. M. l'Empereur d'Autriche et S. M. le roi de Prusse, animés du désir de rendre à leurs pays les bienfaits de la paix, ont résolu de changer en un traité de paix définitif les préliminaires signés à Nikolsbourg.

A ces fins, Leurs Majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, à savoir :

S. M. l'Empereur d'Autriche, le baron Adolphe de Brenner-Felsach, etc. etc., et

S. M. le roi de Prusse, le baron Charles de Wertner, etc. etc. ;

Lesquels se sont réunis en conférence à Prague, et, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont tombés d'accord sur les articles suivants :

Art. 1er. Il y aura paix et amitié entre S. M. l'empereur d'Autriche et S. M. le roi de Prusse, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité.

Art. 2. Dans le but de mettre à exécution l'article 6 des préliminaires de paix conclue, le 26 Juillet, à Nikolsbourg et après que S. M. l'Empereur des Français a fait déclarer officiellement, le 29 juillet, par son ambassadeur accrédité auprès de S. M. le roi de Prusse "qu'en ce qui concerne le gouvernement de l'empereur, la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix." S. M. l'empereur d'Autriche adhère aussi de son côté à cette déclaration et donne son consentement à la réunion du royaume lombardo-vénitien avec le royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que la liquidation des dettes cédées seront reconnues conformément au procédé suivi dans le traité de Zurich.

Art. 3. Les prisonniers de guerre seront mis immédiatement en liberté de part et d'autre.

Art. 4. S. M. l'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'à ce jour, et donne son consentement à une nouvelle organisation de l'Allemagne sans la participation de l'empire d'Autriche.

Sa Majesté promet également de reconnaître la Confédération restreinte que S. M. le roi de Prusse fondera au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les États situés au sud de cette ligne forment une association, dont l'union nationale avec la Confédération du nord demeure réservée à un arrangement ultérieur et qui aura une existence nationale indépendante.

Art. 5. S. M. l'empereur d'Autriche transmet à S. M. le roi de Prusse tous ses droits acquis dans la paix de Vienne, du 30 octobre 1864, sur les duchés de Holstein et de Schleswig, avec la réserve que les populations des districts septentrionaux du Schleswig, si elles expriment, par un suffrage libre, le désir d'appartenir au Danemark, devront être cédées à cet État.

Art. 6. Sur le désir de S. M. l'empereur d'Autriche, S. M. le roi de Prusse déclare consentir à laisser intact le territoire actuel du royaume de Saxe dans les changements territoriaux qui doivent se faire en Allemagne ; mais il se réserve, par contre, de régler, dans un traité de paix spécial passé avec S. M. le roi de Saxe, la contribution de la Saxe aux frais de guerre et la position

future du royaume de Saxe dans la Confédération allemande du nord.

De son côté, S. M. l'empereur d'Autriche promet de reconnaître les nouvelles institutions qui seront établies par S. M. le roi de Prusse dans l'Allemagne du Nord, y compris les changements territoriaux.

Art. 7. Au sujet de l'arrangement à prendre relativement à la propriété fédérale actuelle, une commission se réunira à Francfort-sur-le-Mein, dans le délai de six semaines, au plus tard, après la ratification du présent traité, commission à laquelle on devra notifier toutes les prétentions et tous les droits qu'on a à faire valoir à la Confédération germanique, lesquels seront liquidés dans ce délai de six semaines. L'Autriche et la Prusse se feront représenter dans cette commission, et tous les gouvernements qui ont fait partie jusqu'à présent de la Confédération seront libres d'en faire autant.

Art. 8. L'Autriche est autorisée à enlever des fortresses fédérales la propriété impériale, ainsi que la part matriculaire de la propriété mobilière fédérale qui revient à l'Autriche, ou à en disposer comme bon lui semblera : il en est de même de tous les biens mobiliers de la Confédération.

Art. 9. Les pensions dues ou déjà accordées aux employés, serviteurs et retraités classés de la Confédération, leur seront garanties au prorata de la matricule.

Cependant le gouvernement prussien prend à sa charge les pensions et secours qui ont été payés jusqu'ici par la caisse fédérale matriculaire aux officiers de l'ancienne armée du Schleswig-Holstein et à leurs survivants.

Art. 10. Les pensions accordées par la lieutenance autrichienne au Schleswig demeurent acquises aux intéressés.

La somme de 449,500 écus danois consistant en obligations d'Etat danoises, qui se trouve encore déposée dans les caisses du gouvernement autrichien, et qui appartiennent au trésor du Holstein, sera rendue à celui-ci de suite après la ratification du présent traité.

Aucun habitant des duchés de Holstein et de Schleswig et aucun sujet de LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse ne sera poursuivi ni inquiété ou repris dans sa personne ou dans ses biens pour sa conduite politique pendant les derniers événements et pendant la guerre.

Art. 2. S. M. l'empereur d'Autriche s'engage à payer à S. M. le roi de Prusse la somme de quarante millions de thalers de Prusse, à titre d'indemnité pour une partie des dépenses occasionnées à la Prusse par la guerre. Il y aura toutefois à déduire de cette somme le montant des frais de guerre que S. M. l'empereur d'Autriche a encore à réclamer aux duchés de Schleswig et de Holstein, d'après l'article 12 du traité de paix de Vienne, déjà cité, du 30 octobre 1864, montant qui s'élève à quinze millions de thalers de Prusse et cinq millions, comme équivalent de l'entretien gratuit dont l'armée prussienne jouira jusqu'à la conclusion de la paix, dans les pays autrichiens occupés par elle, de sorte qu'il ne reste que vingt millions à payer comptant.

La moitié de cette somme sera payée comptant, à l'échange des ratifications du présent traité, et l'autre moitié trois semaines après, à Oppeln.

Art. 12.— L'évacuation des territoires autrichiens occupés par les troupes prussiennes devra être achevée dans le terme de trois semaines après l'échange des

ratifications du traité de paix. A partir du jour de l'échange des ratifications, les gouvernements généraux prussiens circonscriront leurs fonctions dans la sphère d'action purement militaire.

Les dispositions particulières d'après lesquelles l'évacuation doit avoir lieu, sont stipulées dans un protocole spécial, qui forme une annexe du présent traité.

Art. 13.— Tous les traités et toutes les conventions qui ont été conclus avant la guerre entre les deux parties contractantes, en tant que, d'après leur nature, ils ne doivent pas perdre leur effet après la dissolution de la Confédération germanique, sont remis en vigueur par les présentes.

Entre autres, la convention générale de Cartel, conclue le 10 février 1831, entre les États allemands de la Confédération, y compris les dispositions additionnelles, restera en vigueur entre l'Autriche et la Prusse. Le gouvernement autrichien déclare cependant que la convention monétaire, conclue le 24 juin 1859, perd sa principale par la dissolution de la Confédération germanique, et le gouvernement royal prussien déclare consentir à entrer en négociation entre l'Autriche et les autres États intéressés pour l'abolition de cette convention.

Les hautes parties contractantes se réservent également d'entrer en négociation le plus tôt possible pour la révision du traité commercial et douanier du 11 avril 1865, à l'effet d'introduire de plus grandes facilités dans les transactions réciproques. En attendant, le dit traité devra rentrer en vigueur à la condition que chacune des deux hautes parties contractantes ait la faculté de le mettre hors de vigueur après une dénonciation de six mois.

Art. 14. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Prague, dans l'espace de huit jours, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Prague, le 23^e jour du mois d'août de l'an mil huit cent soixante-six.

Signés : BRENNER. Signé : WERTHER.

NEUF MARTYRS.

On lit dans l'*Etendard* :

Le courrier de Chine, arrivé hier à Paris, nous apporte une nouvelle grave et triste. Neuf Français, neuf missionnaires catholiques, dont deux évêques, viennent d'être martyrisés en Corée.

Le 11 juillet, nous écrivit-on de Tche-Fou, M. le contre-amiral Roze, dont le pavillon est sur la frégate la *Guerrière* et qui commande notre division navale de Chine et du Japon, se trouvait à Tien-Tsing. Il vit venir à lui un homme habillé en Coréen qui lui raconta les faits suivants :

Je suis Français, missionnaire en Corée. J'ai fui ce pays sur ma petite barque, montée par quelques chrétiens, et je suis arrivé à Tche-Fou après sept jours de navigation. Apprenant que vous étiez à Pékin, je me suis dirigé aussitôt sur cette capitale, pour vous apprendre que, par ordre du roi de Corée, mon évêque, son coadjuteur et sept de mes confrères ont été massacrés au mois de mars, sous le seul et unique prétexte qu'ils étaient Européens. Une quarantaine de chrétiens indigènes ont partagé leur sort.

Quelques jours avant ce cruel événement, les Russes étaient venus sur le côté du nord de Corée, demandant une concession de terrain pour y construire quelques maisons et y établir un commerce international. Sur la réponse évasive et dilatoire du roi, ils s'étaient retirés, annonçant qu'ils reviendraient bientôt.

Alors le bruit se répandit, émanant de la cour, que le roi avait un grand désir de voir l'évêque européen, et que la religion chrétienne allait jouir de la protection du gouvernement. En effet, l'évêque est mandé auprès du roi, mais au lieu d'être conduit au palais, il est jeté dans la prison des criminels, puis exécuté quelques jours plus tard, ainsi que ses compagnons déjà nommés.

Nouvelles et Faits Divers.

— Un type de médecin anglais, d'après *l'International* :

Le docteur Abernethy était bien connu pour son laconisme. Il détestait les longues consultations et les détails inutiles et filandreux. Une dame, connaissant cette particularité, se présente chez lui pour le consulter sur une grave blessure qu'un chien lui avait faite au bras.

Elle entre sans rien dire, découvre la partie blessée et la place sous les yeux du docteur.

M. Abernethy regarde un instant, puis il dit :

— Egratignure ?

— Morsure.

— Chat ?

— Chien.

— Aujourd'hui ?

— Hier.

— Dououreux ?

— Non.

Le docteur fut si enthousiasmé de cette conversation à la Rabelais, qu'il aurait presque embrassé la dame. Il n'aimait non plus qu'on vint le déranger la nuit. Une fois qu'il se couchait à une heure du matin, de fort mauvaise humeur parce qu'on était venu le faire lever à minuit, il entendit la sonnette retentir.

— Qu'y a-t-il ? s'écria-t-il avec colère.

— Docteur..... vite ! vite ! Mon fils vient d'avalier une souris.

— Eh bien ! dites-lui d'avalier un chat et laissez-moi tranquille ! fit le docteur en se recouchant.

— Une Revue anglaise de ce mois-ci contient un article intitulé : " De l'eau considérée comme agent direct de la production du lait."

Ceci nous rappelle une affaire qui s'est dernièrement plaidée en police correctionnelle.

Un débitant de lait est sur la sellette.

— On a trouvé, lui fit remarquer le président, plus de trois quarts d'eau dans votre marchandise.

— Si l'on peut dire ! répliqua l'accusé. J'avais pour trente francs de lait et seulement pour deux sous d'eau dedans !

LES DEUX SAUMONS. — En 1806, un grand personnage. — M. de Talleyrand peut-être, — avait à offrir un dîner d'apparat.

Les provisions les plus belles et les plus exquis furent retenues à l'avance, et tout allait pour le mieux. Mais le poisson manquait encore, et M. de Talleyrand ne laissait pas d'en être fort chagrin, quand il reçut de

deux endroits différents deux saumons d'une dimension telle qu'on n'avait vu jusque-là, et qu'on n'a vu depuis lors rien de si appétissant et de si... princier.

— Vous les servirez l'un et l'autre : il faut qu'on les admire comme ils le méritent, et qu'on ne les mange qu'après les avoir admirés, dit M. de Talleyrand à son maître d'hôtel.

— Impossible, monseigneur.

— Comment, impossible ? Quand je le veux !

— Monseigneur, on ne peut servir qu'un poisson de ce genre comme entrée ou relevé de potage. Servir deux saumons, ce serait violer tous les articles du code en matière de festin.

— Mais cependant...

— J'ai dit, monseigneur.

M. de Talleyrand était un homme de ressources, on le sait, et d'accommodements de toutes sortes. Il réfléchit deux minutes, dit quelques mots à l'oreille du maître d'hôtel qui sourit, puis le renvoie, se frotte les mains et n'y pense plus.

Le jour du fameux dîner arrive dès le lendemain. L'officier de service se présente et, marchant avec une gravité majestueuse et à pas comptés, il tient dans ses bras sur un plat d'argent le saumon prodigieux et magnifique.

On s'exclame de toutes parts :

— Il n'y a que vous, monseigneur !...

— C'est un saumon qui n'a pas son pareil au monde, dit un courtisan.

A ces mots, le maître d'hôtel, qui n'oubliait point son rôle, fait un faux pas, trébuche sur lui-même, et patatras ! le plat et le saumon coulent à terre.

— Maladroit ! cria M. de Talleyrand.

Puis se reprenant tout à coup et avec un sourire plein de calme :

— Allez, et qu'on en serve un autre.

L'autre, qui attendait son tour dans l'office, fut apporté en un instant.

— Nous trouvons, dans une revue agricole du Midi, des renseignements intéressants sur l'introduction de quelques aliments en Angleterre.

Les légumes furent importés des Pays-Bas en Angleterre vers 1509 ; jusque-là, il n'y avait point de jardins potagers en Angleterre. Les pommes de terre furent apportées en 1586 : la culture en fut introduite en Irlande en 1610 et n'en fut pas pratiquée en Angleterre avant 1650.

Les asperges arrivèrent en 1602, et l'année suivante les artichauts et les choux-fleurs.

Les Espagnols avaient, dès 1552, apporté le chocolat du Mexique.

Le sucre ne fut pas raffiné, en Angleterre, avant 1659.

Le thé y fut introduit en 1666, et coûtait alors 60 chelins la livre. Le café avait été importé en 1662.

Les groseilliers furent apportés de Zante en 1533.

— On lit dans *l'Echo de l'Agriculture (France)* : " Le crapaud dispose d'une propriété terrifiante fort appréciée dans l'Inde et par tous les capitaines au long cours. Sa présence seule dans une maison ou dans un navire suffit pour en chasser immédiatement et comme par miracle les souris et les rats.